



INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DES ENTREPRISES
ET DES ORGANISATIONS
**INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DES ENTREPRISES
ET DES ORGANISATIONS**

**MAITRISE PROFESSIONNALISEE DE GESTION
DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS**

OPTION : GESTION DE PROJETS

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

**MICROS ET PETITES ENTREPRISES ARTISANALES (MPEA) :
INSTRUMENTS DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.
L'EXEMPLE DE LA ZONE MINIERE ET INDUSTRIELLE
DES INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL**



Présenté par Aliou SECK
Socio - Economiste

Directeur de Mémoire
Boubacar BAÏDARI
Docteur en Sciences de Gestion
Conseiller Pédagogique au
Directeur Général du CESAG

Directeur de Stage
André BOGUI
Spécialiste Technique Principal
Développement et Management
des Entreprises/ BSR OIT/Dakar

Année 2003

M053MPGEO05



DEDICACES ET REMERCIEMENTS

Je dédie ce travail à ma très chère grand-mère, **Astou HANN**, qui a cultivé en moi la mystique du travail, le culte de l'effort et le sens de l'honneur.

J'associe à cette dédicace :

- Ma mère, mes sœurs et frères,
- Mon père El hadji Diané SECK ; que Dieu le Tout Puissant lui accorde sa miséricorde,
- Awa Thiongane qui a guidé et facilité mes premiers pas à l'école ;
- Mon épouse Bineta Diallo et mes enfants Lamine, El hadji et Khadim d'avoir accepté mes absences répétées pour les besoins de cette formation,
- A mon marabout, Serigne Abdou Lahad Mbacké, qui m'a apporté son soutien précieux,
- A tous mes amis, en particulier Moustapha Diouf, Magistrat au tribunal du travail de Dakar, qui m'a offert l'hospitalité pendant notre formation,

Mes remerciements s'adressent à :

- Monsieur Boubacar Baïdari, mon Directeur de mémoire, pour la rigueur et le professionnalisme avec lesquels il a assuré l'encadrement de ce travail,
- Monsieur le Directeur et au personnel de l'ISGEO, en particulier Monsieur Mboulé FALL,
- Monsieur le Directeur du Bureau Sous Régional de l'OIT pour le Sahel,
- Monsieur André BOGUI, mon Directeur de Stage, son appui et son soutien ne m'ont pas fait défaut durant tout le long de ce travail,
- Monsieur Cheikh Badiane, Expert International au BIT, pour ses conseils,
- Monsieur Amadou Cissé, Coordonnateur du PALPICS, pour l'appui qu'il m'a apporté,
- Madame Diouf née Nogaye Ndiaye, Secrétaire administrative au PALPICS,
- Monsieur Malobé MBAYE, Coordonnateur des enquêtes,
- Aux camarades de la 1^{ère} Promotion MPGEO/ 2001/2003 notamment Makhary SECK, Modou MAR, Hélène MBOUKI,

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	5
-----------------------------------	----------

1^{ère} PARTIE : CADRE GENERAL DE L' ETUDE

CHAPITRE I : ASPECTS GENERAUX DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Section 1 : Caractéristiques des micros et petites entreprises.....	14
Paragraphe 1 : Définition du concept de Micros et Petites Entreprises Artisanales.....	14
Paragraphe 2 : Mode de création, organisation et fonctionnement des Micros et Petites Entreprises Artisanales.....	18
Section 2 : Rôle des micros et petites entreprises dans les stratégies de réduction de la Pauvreté.....	17
Paragraphe 1 : Poids des MPEA dans les économies.....	18
Paragraphe 2 : MPEA, instruments de lutte contre la pauvreté ?.....	19

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT DE LA ZONE MINIERE ET INDUSTRIELLE

Section 1 : Contexte socio-économique.....	21
Paragraphe 1 : Aspects physiques.....	21
Paragraphe 2 : Aspects humains.....	21
Paragraphe 3 : Aspects économiques.....	23
Paragraphe 4 : Services sociaux de base.....	24
Paragraphe 5 : Groupes vulnérables.....	24
Section 2 : Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les Zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS).....	27
Paragraphe 1 : Esprit du Partenariat ICS/PNUD/OIT.....	27
Paragraphe 1 : Stratégie de promotion de l'entrepreneuriat du PALPICS.....	29

2^{ème} PARTIE : L'ENTREPRENARIAT DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT, UN INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CHAPITRE I. CONTRIBUTION DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Section 1 : Impact des petites entreprises artisanales dans la réduction de la pauvreté.....	33
Paragraphe 1 : La création d'emplois	35
Paragraphe 2 : La formation professionnelle.....	38
Paragraphe 3 : La création de richesses	40
Paragraphe 4 : La génération de revenus	42
Section 2 : Facteurs limitatifs au développement des micros et Petites entreprises artisanales.....	45
Paragraphe 1 : L'accès au crédit.....	45
Paragraphe 2 : L'équipement et la technologie.....	46
Paragraphe 3 : Les aptitudes des entrepreneurs.....	47
Paragraphe 4 : Le marché et la concurrence.....	48

CHAPITRE II. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES ARTISANALES

Section 1 : Axes stratégiques de relance des micros et petites Entreprises artisanales.....	50
Paragraphe 1 : La facilitation de l'accès au financement	50
Paragraphe 2 : Le renforcement des capacités des entrepreneurs	54
Section 2 : Création d'un environnement favorable au développement de La micro et petite entrepris.....	57
Paragraphe 1 : Rôle du PALPICS.....	57
Paragraphe 2 : Rôle des ICS.....	61

CONCLUSION GENERALE.....	65
---------------------------------	-----------

<u>Bibliographie.....</u>	67
----------------------------------	-----------

<u>Annexes.....</u>	68
----------------------------	-----------

INTRODUCTION GENERALE

L'économie sénégalaise a été marquée au cours de la décennie 1980 et au début des années 1990 par de faibles performances associées à des tendances lourdes telles que la forte croissance démographique et les fortes disparités inter régionales.

Les programmes d'ajustement mis en œuvre à partir de 1979 n'ont pas donné les résultats escomptés et ont même accéléré la paupérisation d'une frange importante de la population. Ainsi, le PIB réel est passé de 3% en 1979/1983 à 1.7% au cours de la période 1989/1992¹.

Ainsi, en considérant comme seuil de pauvreté absolue la consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM I), réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction de la Statistique estime le nombre de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté à 57,9%² en 1994 contre 53,9% en 2002 selon l'ESAM II³.

C'est dans ce contexte que fût adopté un Plan d'Urgence pour restaurer les capacités financières de l'Etat largement entamées, Plan suivi un an après par la dévaluation du Franc CFA.

Cette thérapie de choc intervenue en Janvier 1994 a permis à l'économie Sénégalaise de renouer avec une croissance moyenne de 5% entre 1995 et 2001.

Elle a eu également comme autres conséquences l'accroissement des déficits sociaux face à une croissance démographique galopante. Il s'en est suivi l'intensification de la demande sociale en termes d'emplois, d'accès aux services sociaux de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'alimentation en eau potable, l'habitat, toutes choses qui continuent d'exercer une forte pression sur les ressources nationales limitées.

Dès lors, la pauvreté avait gagné une bonne partie de la population, touchant même les couches sociales moyennes qui, jusqu'ici, ont été épargnées par le phénomène.

S'il est vrai que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, il n'en demeure pas moins qu'elle traduit une situation de manque, d'insuffisance ou de privation. La pauvreté est davantage localisée dans une large part dans les zones rurales (entre 72 et 88%) que dans les zones urbaines (entre 44 et 59%).

Cependant, quelle que soit la zone considérée, la pauvreté a pris des dimensions et des proportions jamais égalées dans l'histoire du Sénégal.

¹ Ministère de l'Economie des Finances et du Plan Direction de la Planification- Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996-2001 / février 1997.

²Ministère de l'Economie et des Finances- Direction de la Planification / Programme National de Lutte contre la Pauvreté- 1996

³ Ministère de l'Economie et des Finances- Direction de la Statistique -QUID de l'ESAM II, Enquête sur les conditions de vie des ménages-2001-

C'est pourquoi, ayant perçu l'ampleur du phénomène et ses conséquences sociales et économiques, le Gouvernement du Sénégal avait fait de la lutte contre la pauvreté un axe prioritaire d'intervention au lendemain de l'ajustement monétaire subi par le franc CFA.

Divers programmes de lutte contre la pauvreté ont vu le jour. On peut citer entre autres : le Programme Elargi de lutte contre la Pauvreté financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme de lutte contre la Pauvreté financé par la BAD et les pays nordiques, le Programme de Nutrition Communautaire, l'Agence du Fonds de Développement Social financé par la Banque Mondiale, etc.

A partir de l'année 2000, les Pouvoirs Publics, avec l'appui des partenaires au Développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), entreprennent l'élaboration d'un document cadre en matière de lutte contre la pauvreté intitulé « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ».

Ce document trace les grandes lignes de la politique de réduction de la pauvreté que le Gouvernement compte mettre en œuvre durant les quinze prochaines années (horizon 2015).

Les stratégies de lutte préconisées par le DSRP s'appuient, entre autres, fondamentalement sur le levier de création de richesses par l'impulsion et le développement du secteur privé national, en particulier sa composante Petite et Moyenne Entreprises, dans le but d'appuyer des activités qui ont un impact durable sur l'emploi et l'amélioration des revenus des populations.

Cette nouvelle orientation s'est traduite par l'élaboration de la stratégie nationale de promotion du secteur privé et la mise en place d'un cadre institutionnel devant sous tendre sa mise en œuvre.

Cette volonté politique de l'Etat s'est illustrée à travers la création du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Micros Finance et divers instruments comme l'Agence de Promotion des Petites et Moyenne Entreprises (ADPME) et l'Agence de Développement et de la Promotion de l'Artisanat (ADPMA) en vue de favoriser la stimulation entrepreneuriale, l'organisation et la facilitation de l'accès aux services de conseil, la mise en place d'un système global de coordination de l'appui et la création d'un environnement favorable au développement des PME.

Chercher à réduire la pauvreté par le développement du micros et petit entrepreneuriat constitue un axe stratégique de plus en plus adopté par différents organismes d'appui au développement. C'est la raison pour laquelle, et compte tenu de notre modeste expérience dans ce domaine que nous avons choisi de réfléchir sur la question dans le site des Industries Chimiques du Sénégal ; zone d'intervention du Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté (PALPICS) dans lequel nous travaillons.

A/ Problématique :

Le choix du sujet s'explique par le fait que nous attachons un intérêt réel à la lutte contre la pauvreté du fait que nous travaillons sur cette question dans le cadre des projets depuis 1999.

Notre intérêt est d'autant plus grand que le site choisi, du fait de la présence de la plus grande entreprise du Sénégal que sont les ICS, peut constituer un cadre favorable pour promouvoir l'émergence de petites et moyennes entreprises artisanales en dépit des désagréments causés par l'industrie à l'environnement social.

Les désagréments causés par l'industrie sont liés notamment aux déplacements des populations riveraines, exigés par la progression de l'exploitation des mines de phosphate. Par conséquent, des villages sont délocalisés et installés dans des sites aménagés à cet effet et des indemnités versées aux ayant droits.

Toutefois, il convient de signaler que les communautés environnantes, même sans être déplacées, bénéficient des retombées de la présence des ICS. Une assistance multiforme leur est apportée à travers l'adduction d'eau dont certains en ont bénéficié gratuitement, l'emploi des jeunes et les œuvres sociales telles que l'appui aux activités éducatives, culturelles et sportives.

Malgré les efforts déployés par les ICS, les populations déplacées, qui sont essentiellement paysannes, n'ont plus assez de terre cultivable et doivent nécessairement se reconvertir dans d'autres activités économiques.

Il serait donc intéressant d'étudier au-delà des changements intervenus dans les systèmes d'exploitation et modes de vie des populations, les effets d'entraînement que les ICS pourraient induire dans la zone pour réduire la pauvreté par le biais de la promotion de la micro et petite entreprise artisanale.

En effet, la zone ciblée connaît un développement démographique et exerce une certaine attraction sur les populations. Les activités économiques, hormis l'agriculture, se densifient avec la création de petites unités de production tout autour de l'industrie. La plupart des populations des villages environnants délocalisées ou non s'y installent progressivement pour exercer leurs activités économiques.

La zone minière, qui abrite une grande partie des 1700 travailleurs que comptent les ICS, représente un marché intéressant pour divers produits et services. Ceci est d'autant plus vrai qu'à chaque année, au cours des arrêts de l'usine, on note un déferlement de flux de travailleurs temporaires employés généralement par les entreprises sous-traitantes dans le cadre de travaux de maintenance.

Par ailleurs, les ICS octroient souvent des marchés aux entreprises locales pour la réalisation de travaux de petite envergure en matière de construction et d'entretien (peinture,...).

Cette perspective est d'autant plus prometteuse que les ICS, pour mieux structurer et professionnaliser son assistance aux communautés locales, a financé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), un projet d'appui à la lutte contre la pauvreté PALPICS).

Ce projet dont les objectifs s'articulent autour de l'amélioration des revenus des populations et de leur accès aux services sociaux de base ainsi que de la promotion d'une bonne gouvernance locale et de la lutte contre le VIH/SIDA, est un atout de taille pour faire de la zone un pôle de développement économique et social.

En tout état de cause, le financement d'un projet destiné à l'environnement social, est un indicateur qui renseigne sur les bonnes dispositions affichées par les plus hautes autorités de cette entreprise à appuyer le développement des communautés de base qui l'environnent.

Caractérisé par des systèmes de production basés sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat, l'espace couvert par les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal font l'objet de débats contradictoires quant à son découpage.

Pour certains « la zone riveraine » n'englobe que les communautés qui vivent dans la lisière de l'exploitation minière et qui ont subi des dommages du fait de la présence de l'industrie.

Pour d'autres, cette notion est plus élastique et considèrent comme riveraines des ICS, toutes les communautés qui gravitent autour de l'entreprise sur un rayon de 50 kms et appartenant à des collectivités locales différentes.

En attendant qu'un consensus soit trouvé à propos de cette question, nous définissons la zone riveraine comme étant celle qui correspond à la zone d'intervention du projet et se trouvant à cheval sur les communautés rurales de Méouane, de Darou Khoudoss et de Taïba Ndiaye (Arrondissement de Méouane) et la Commune de Mboro.

Dans tous les cas, le secteur de l'artisanat recèle dans cet espace géographique beaucoup de potentialités et joue un rôle fondamental dans le processus de développement. Il constitue une source importante de revenus pour les pauvres en dépit des difficultés rencontrées pour son épanouissement.

A l'instar des autres zones rurales ou urbaines, les entreprises artisanales présentes dans les zones riveraines des ICS, évoluent dans divers secteurs d'activités. La construction métallique (menuiserie et forge), la transformation du bois (menuiserie bois), la transformation des fruits et légumes et des produits halieutiques, les activités de services, la vannerie et la poterie sont les principales activités pratiquées dans les zones indiquées.

Ces micros entreprises se caractérisent par l'utilisation d'une main d'œuvre familiale et un mode de fonctionnement relevant généralement de l'informel. Elles ont une finalité à la fois économique et sociale et contribuent à répondre aux besoins fondamentaux des populations locales.

Elles utilisent des technologies endogènes, sont intégrées dans le tissu social et sont maîtrisées économiquement et techniquement. Elles emploient une partie non négligeable de la population active et dispensent la formation aux jeunes.

Elles jouent un rôle de premier plan dans la satisfaction des besoins des populations tels que la maintenance du matériel agricole, les travaux de BTP, la fourniture de biens d'équipement, la réparation de véhicules, etc.

En sus, les micros et petites entreprises artisanales participent à la formation qualifiante des jeunes et à la création d'emplois.

Toutefois, un certain nombre de contraintes limitent considérablement le développement du micro entrepreneuriat, parmi lesquelles nous pouvons citer : l'informalité, le faible niveau d'information et de formation, les difficultés d'accès aux matières premières, l'équipement rudimentaire, les problèmes de marché, l'inadaptation des systèmes de financement, bref l'absence d'une véritable politique de promotion et d'appui⁴.

Or, des marchés potentiels, accessibles aux PME existent dans la zone au prix d'une réorganisation et d'un appui au secteur. C'est le cas, entre autres marchés, de celui représenté par les Industries Chimiques du Sénégal qui sollicitent régulièrement des prestataires de services dans des domaines qui intègrent son système de production (soudure, électricité, menuiserie, etc.).

Cette opportunité de sous-traitance, est très peu exploitée aujourd'hui par les micros et petits entrepreneurs évoluant dans la zone industrielle pour des raisons qui tiennent à des problèmes d'ordre organisationnel.

Par ailleurs, il existe des institutions locales et régionales susceptibles d'appuyer l'entrepreneuriat rural dans la zone à travers le renforcement des capacités telles que le Centre International de Formation Pratique (CIFOP) et le financement des plans d'affaires à travers des Institutions Mutualistes d'Épargne et de Crédit.

Au regard de ce qui précède, on ne peut s'empêcher de poser la question ci-après : **les micros et petites entreprises artisanales (MPEA) constituent-elles un moyen efficace de réduire la pauvreté et de créer des emplois dans un environnement industriel et rural ?**

A partir de cette question, nous voulons étudier l'impact des MPEA dans la lutte contre la pauvreté du fait du potentiel, des ressources, du savoir-faire et des compétences qu'elles recèlent et qui pourraient jouer un rôle particulièrement utile en termes de création d'emplois, d'amélioration des revenus dans les zones rurales où sont implantées les ICS.

⁴ Organisation Internationale du Travail - OIT / EMAS Pour un système intégré de formation dans le secteur artisanal. Le cas du Sénégal.

B/ Objectifs et hypothèses de la recherche

Les objectifs poursuivis par la recherche sont :

- **Objectif général :**

Analyser la contribution des MPEA en matière de lutte contre la pauvreté dans la zone minière des ICS.

- **Objectifs spécifiques :**

- Evaluer les emplois créés et les revenus générés,
- Evaluer les forces et les potentialités des MPEA en matière de création d'emplois décents et de formation professionnelle des jeunes,
- Cerner les contraintes externes et internes au développement de l'entrepreneuriat dans la zone,
- Dégager les perspectives des MPEA et proposer des axes d'orientation stratégique pour les redynamiser.

C/ Hypothèse Centrale :

Les micros et petites entreprises artisanales (MPEA) contribuent de manière significative à la réduction de la pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal.

1^{ère} hypothèse : Les MPEA absorbent une partie non négligeable de la main d'œuvre locale à travers la création d'emplois décents.

2^{ème} hypothèse : Le revenu moyen que les employés des MPEA tirent de leurs activités dépassent le SMIG⁵ et sont en mesure d'entretenir correctement leur famille.

D/ Méthodologie :

La démarche méthodologique de la recherche sera axée autour de la revue documentaire, des entretiens, de l'observation et de l'enquête.

- **La revue documentaire :**

La documentation disponible sur les micros et petites entreprises a été passée en revue. Les documents relatifs à la réglementation à travers les chambres des métiers seront parcourus afin de mieux caractériser l'environnement institutionnel des micros et petites entreprises.

⁵ Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

Des publications de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) sur la question ont été exploitées de manière à saisir la politique et les recommandations des Institutions de coopération bilatérale.

Par ailleurs, la politique officielle du Gouvernement du Sénégal en matière de réduction de la pauvreté et les stratégies développées ont été parcourues.

- **Le recueil des données :**

Le recueil des données sur le terrain, étape essentielle de l'étude, a été articulé autour de l'enquête et des entretiens structurés et non structurés.

- **Le recensement :**

Un recensement des MPEA ayant un local fixe et gravitant autour des ICS a été effectué dans l'optique d'en déterminer le nombre par filière et ce, pour les besoins de l'échantillonnage.

- **L'enquête :**

Une enquête par sondage a été effectuée auprès des micros et petites entreprises de la zone en vue de recueillir des données quantitatives liées à l'identification des MPEA, le profil des entrepreneurs, les emplois créés, la formation professionnelle dispensée, les revenus obtenus, les difficultés, etc.

Pour ce faire, un échantillonnage, sur la base de la méthode des quotas, a été effectué pour déterminer les MPEA à interroger dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal.

Il convient de souligner que les micros et petites entreprises artisanales étant concentrées dans l'axe Darou Khoudoss-Mboro, l'essentiel des unités enquêtées sont situées dans cette localité.

Ainsi, nous avons regroupé les Unités par filière. Il a été question au départ de faire une enquête exhaustive mais au regard des moyens disponibles, du coût d'une telle opération et du temps qui nous a été imparti, nous avons été obligés de faire un échantillonnage. A chaque fois, nous avons enquêté au moins 50% des unités recensées qui ont été tirées au hasard.

Pour certaines filières la totalité des unités a été enquêtée (coiffure, poterie, cordonnerie, bijouterie,...) compte tenu de leur effectif relativement réduit.

Toutefois, avant la mise en œuvre de l'enquête à proprement parler, le questionnaire élaboré a été testé sur une dizaine de MPEA pour les besoins de son ajustement et de son adaptation aux conditions locales.

Par ailleurs, pour le déroulement correct des opérations, les enquêteurs recrutés, ont été formés avant qu'ils ne commencent l'administration du questionnaire.

▪ **Les entretiens :**

Des entretiens ont été organisés au niveau des clients, des utilisateurs pour collecter des données qualitatives.

Des responsables des ICS ont été interviewés de manière à établir le niveau de collaboration avec cette Industrie et les MPE notamment en matière d'appui, de formation et de sous-traitance.

Les collectivités locales, à savoir les communautés rurales, ont été touchées en vue de prendre connaissance de leur politique allant dans le sens de l'appui aux MPEA. L'opinion des populations riveraines à travers leur mouvement associatif local a été recueillie afin de connaître leur perception vis-à-vis des MPEA quant à la lutte contre la pauvreté et le chômage dans leur localité.

Les structures d'appui telles que les chambres de métiers, les ONG locales, les services administratifs locaux, les projets locaux de développement ont été interviewées.

Les données collectées sur la base du questionnaire ont été traitées à l'informatique. Le logiciel SPSS a été utilisé pour exploiter et analyser les données à partir de tableaux et de graphiques.

Ainsi, nous avons élaboré un document structuré en deux grandes parties, subdivisées chacune en deux chapitres et chaque chapitre en deux sections. La première partie aborde le sujet de façon théorique en essayant de mettre en exergue l'apport des MPE dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Dans cette partie descriptive est également exposée la présentation socio-économique de la zone et le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS).

Quant à la deuxième partie, elle a consisté à l'analyse des données recueillies sur le terrain par l'enquête et les entretiens. Elle a étudié l'impact des MPEA dans la lutte contre la pauvreté dans la zone ciblée tout en cernant les difficultés auxquelles fait face la micro et petite entreprise artisanale pour son développement.

Enfin, les perspectives sont dessinées à travers la proposition de stratégies de relance avant la conclusion générale.

PREMIERE PARTIE

CADRE GENERAL DE L'ETUDE

CHAPITRE I. ASPECTS GENERAUX DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le secteur des micros et petites entreprises peut être considéré comme une composante de l'économie informelle. Il a connu un développement spectaculaire ces dernières années du fait de la récession économique et de la crise de l'emploi.

Les politiques d'ajustement structurel appliqués dans bien des pays africains ont eu entre autres conséquences la fermeture d'entreprises et la compression de personnel. Dans ce contexte, les micros et petites entreprises ont représenté des unités qui assurent des emplois tout en générant des revenus.

Cependant, ces unités sont loin d'être homogènes. Leur taille, leur niveau de structuration, le personnel employé, les équipements, varient selon les zones (rurale ou urbaine) mais aussi selon la filière.

Section 1 : Caractéristiques générales des micros et Petites Entreprises artisanales.

Paragraphe1 : Définition du concept MPEA

Il est recensé dans le secteur privé une catégorie d'entreprise qui oscille entre, d'une part les unités de production de subsistance qui consistent à assurer l'auto emploi des populations marginalisées mais qui ne dégagent généralement pas assez de ressources pour l'accumulation nécessaire pour s'inscrire dans une perspective de croissance, et d'autre part celles dans lesquelles, on note un fort potentiel de croissance avec des actions limitées dans le domaine de l'investissement, une main-d'œuvre qui dépasse le cadre familial et dont l'exclusivité des décisions revient à l'entrepreneur.

Ce segment dans le domaine des entreprises, généralement désigné sous le vocable de « micro et petite entreprise » est très difficile à cerner du fait de leur hétérogénéité tant du point de vue des activités développées que de leur structuration.

Ces MPE sont néanmoins présentes dans tous les secteurs économiques et implantées tant en milieu rural qu'urbain.

L'étude de l'ONUDI, relative à la stratégie de promotion des MPE, révèle que « la connaissance des MPE peut relever de deux approches : une approche statique dans laquelle ce segment particulier est bien défini et isolé avec ses caractéristiques propres et ses contraintes, et une autre approche dite dynamique qui révèle la MPE comme une entreprise locale par son mode de gestion et sa technologie, présente sur l'ensemble du territoire, utilisant des matières premières locales et mobilisant des ressources humaines nationales ».⁶

⁶ Stratégie de promotion des micro et petites entreprises/ pelcp/pnud/onudi – Mars 2001

Dès lors, quel que soit son domaine de prédilection, on peut considérer que la MPE se trouverait à cheval entre la PME et les entreprises non structurées en empiétant dans le secteur aussi bien moderne qu'informel.

La Micro et Petite Entreprise se présente sous forme d'entreprise familiale, d'entreprise individuelle ou de groupement d'intérêt économique (GIE).

Sous forme familiale, la MPEA est difficile à identifier parce que n'étant pas tenue de se faire immatriculer et de disposer d'un registre de commerce.

Plus facile à créer et plus proche de l'entreprise formelle, l'entreprise individuelle est enregistrée au registre de commerce et au crédit mobilier sous réserve de l'attribution de carte professionnelle délivrée par une chambre des métiers.

Beaucoup de MPEA familiales ont maintenant un statut de Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Le GIE est en principe une structure de collaboration et de dynamisation de l'activité commerciale entre Opérateurs économiques. Le GIE est avant tout un groupement de producteurs mais l'utilisation qui en est faite aujourd'hui est loin de sa conception originelle. Cette utilisation se traduit en fait par la constitution d'une sorte de « société de l'informel ».

La charte de la petite et moyenne entreprise au Sénégal a subdivisé le secteur privé en 3 grandes catégories:

- les Petites entreprises (PE),
- les Moyennes Entreprises (ME),
- les Grandes Entreprises.

C'est dans la première catégorie que sont classées les micros et très petites entreprises qui se caractérisent par un effectif compris entre 01 et 20 employés, tenant une comptabilité allégée et ayant un chiffre d'affaire hors taxe annuel n'atteignant pas 50 millions de francs CFA.

Plus spécifiquement, la micro et petite entreprise artisanale (MPEA) est définie par le Conseil inter ministériel du 28 Février 1991. A ce titre est considérée comme MPEA tout atelier se présentant sous forme d'entreprise familiale, individuelle ou de groupement et exerçant l'une des activités mentionnées dans l'arrête cité ci-dessous⁷ et ayant moins de 5 salariés permanents en dehors des apprentis et des aides familiales. La MPEA met en relation trois principaux acteurs, à savoir : le maître artisan ou « l'entrepreneur », les compagnons et les apprentis.

On peut distinguer à ce propos les MPEA qui évoluent dans l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. Les activités développées tournent autour du travail des métaux, du bois, du cuir, du textile, des bâtiments, des prestations de services, etc.

⁷ Arrêté n° 5550/ Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat du 10 Mai 1988

Paragraphe 2 : Mode de création, organisation et fonctionnement des Micros et Petites Entreprises Artisanales.

Le micro entrepreneur apprend un métier à partir d'un atelier et une fois qualifié, crée à son tour sa propre unité de production. Beaucoup de MPEA sont créées par des artisans traditionnels dont les fils reprennent le métier et le font évoluer vers des normes de production plus en adéquation avec les exigences de l'entrepreneuriat. En revanche, on peut trouver des ouvriers qualifiés qui, après avoir reçu une formation appropriée et épargné des ressources propres créent leur MPEA.

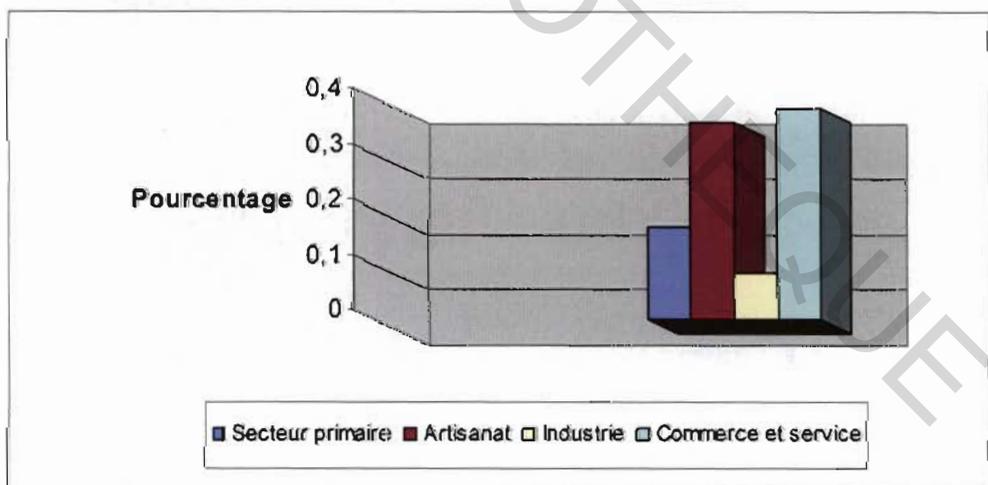
S'implantant dans le village ou dans le quartier, la micro et petite entreprise est généralement localisée au domicile de son propriétaire ou dans un espace vague non aménagé à cet effet.

Dans tous les cas, elle est proche de ses fournisseurs et clients. Elle propose à ses clients des produits de moindre coût et adaptés à leurs besoins.

Ces unités de production jouent un rôle de régulateur social de premier ordre dans le contexte de crise économique au regard de sa contribution à la formation et à l'insertion des jeunes dans les circuits productifs.

Sur le plan organisationnel, l'auto organisation constitue le socle sur lequel est fondé la MPEA. C'est ce qui explique l'appui de l'Etat par la mise en place en 1981 des Chambres des métiers bénéficiant de subventions. Ce schéma organisationnel est complété par la création de Fédérations et d'Unions au cours des années 90 organisées en filières d'où elles tirent leur puissance et leur force de mobilisation.

Figure N° 1. Répartition des MPE par secteur d'activité au niveau national



Source : ONUDI / Stratégie de promotion des micros et petites entreprises-2001

S'agissant des ressources utilisées, elles sont généralement d'origine locale ou importées. Elles proviennent de l'agriculture, de la pêche mais aussi des importations notamment pour les MPEA qui évoluent dans le secteur de la construction métallique.

S'effectuant auprès de grossistes ou de détaillants relevant du secteur informel, l'approvisionnement en matières premières constitue un des plus gros problèmes auxquels sont confrontés les MPEA⁸ devant les transports, l'outillage et le matériel dont les pièces de rechange sont souvent difficiles à trouver ou hors de portée des entrepreneurs.

C'est ce qui explique la prépondérance de l'utilisation d'outils et de matériels manuels dans le processus de production des MPEA qui ne requiert pas de machine à moteur. D'où les techniques et technologies moins élaborées auxquelles ont recours ces types d'entreprise.

Cependant, les matériels modernes motorisés commencent à faire leur apparition dans quelques MPEA (Menuiserie, Construction métallique) qui se trouvent dans des régions électrifiées et reliées par la route aux villes et agglomérations.

Toutefois, l'intégration des outils modernes dans le système de production des MPEA nécessite la présence d'un personnel bien formé alors que la main d'œuvre utilisée relève généralement de la famille. En tant que centre de formation par le système d'apprentissage, les MPEA reçoivent également des jeunes désireux d'apprendre un métier et d'acquérir une qualification.

La capacité d'absorption des MPEA de la main-d'œuvre provenant surtout de la déperdition scolaire est telle qu'elle joue un rôle important comme amortisseur et régulateur social face à la rareté de l'emploi et à la montée du chômage.

Par ailleurs, le capital investi dans les MPEA provient en majorité des économies des intéressés. Le financement extérieur ne joue encore qu'un rôle mineur, mais des possibilités s'offrent à travers les mutuelles d'épargne et de crédit, lesquelles sont de plus en plus nombreuses à financer les activités économiques et devraient s'agrandir et se moderniser.

Par rapport aux grandes entreprises et aux PME, qui utilisent les services d'institutions financières formelles (banques commerciales), le segment de la MPEA présente l'originalité d'être en réseau⁹ avec son propre système de financement.

⁸PNUD/OIT/ONUDI- Développer la petite entreprise industrielle et rurale : les leçons de l'expérience.

⁹ op cit

Section 2 : Rôle des micros et petites entreprises dans les Stratégies de réduction de la Pauvreté

Au Sénégal, l'amélioration du cadre macro-économique et la croissance obtenue à partir de la dévaluation ne se sont pas traduites par l'amélioration des conditions de vie des populations tant urbaines que rurales. Le problème de l'emploi continue de se poser avec acuité tandis que l'accès aux services sociaux de base que sont la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable fait l'objet de beaucoup de difficultés pour la majorité de la population.

Cependant, ces difficultés ont généré des initiatives çà et là dans le domaine économique et social qui se sont matérialisées par le développement rapide de l'économie informelle. Cette dernière qualifiée aussi d'économie populaire est essentiellement caractérisée par l'exercice d'activités de petit commerce, de prestation de services mais aussi par des unités de production notamment dans le secteur de l'artisanat.

Ces unités de production, souvent non structurées, représentent les éléments constitutifs du secteur des micros et petites entreprises qui jouent un rôle important dans la création d'emplois voire dans la réduction de la pauvreté.

Paragraphe 1 : Poids des MPEA dans les économies

Le secteur de l'artisanat participe à hauteur de 10% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie 400.000 actifs dont les 25% sont des femmes.

Contribuant de manière significative dans la formation et l'insertion des jeunes sortis du système scolaire formel, le secteur artisanal est composé selon le dernier recensement effectué en 1992 de 78.000 unités réparties dans 120 corps de métiers. L'artisanat de production représente dans le secteur 78%, l'artisanat de service 19% contre 13% pour l'artisanat d'art¹⁰.

Ce secteur offre de hautes potentialités en termes de création d'emplois et de génération de revenus. Selon un rapport de la Banque Mondiale¹¹, le secteur des micros et petites entreprises offre des possibilités d'absorption de la main-d'œuvre et procure des revenus aux individus dont les revenus réels sont érodés par l'inflation et par la réduction des dépenses publiques engendrées par les programmes d'ajustement structurels.

Des spécialistes de l'Université de l'Etat du MICHIGAN aux Etats Unis ont mené des études empiriques sur les secteurs structurés en se fondant sur des échantillons types de micros entreprises et de petites entreprises dans des pays situés dans la partie centrale et australe du continent africain et sont arrivés aux conclusions suivantes : « l'emploi net dans les petites entreprises en Afrique Australe a augmenté de 7% par an dans les années 1980 et au cours de cette période plus de 40% de l'ensemble des nouveaux emplois ont été absorbés par les petites et moyennes entreprises ».

¹⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat- Enquête Nationale de l'artisanat-1992

¹¹ Banque Mondiale / Le secteur informel et les institutions de microfinancement/ 1996

Le rapport souligne également que 75 à 80% de l'ensemble des nouveaux emplois dans les petites entreprises proviennent de nouvelles sociétés et le reste est issu de la croissance interne des entreprises existantes.

Au cours d'un séminaire organisé par la BOAD au mois d'Août 2003 sur le financement des PME, il a été mis en exergue la dimension sociale et humaine de ces structures qui occupent **270.000** actifs en 2001, comparables aux **300.000** emplois générés par les grandes entreprises. C'est ce qui a fait dire au Directeur de la BOAD que « le développement des PME apparaît aujourd'hui comme l'un des leviers stratégiques les plus adaptés pour relever les défis de l'accélération de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement, notamment dans ceux de l'UEMOA ».

C'est dire que le poids des micros, petites et moyennes entreprises dans les économies développées comme sous développées n'est plus à démontrer. Le Sénégal n'échappe pas à cette tendance lourde de l'économie.

Paragraphe 2 : Les MPEA, instruments de lutte contre la pauvreté ?

En analysant la structure du secteur privé formel au Sénégal, on se rend compte que l'emploi et la production de valeur ajoutée sont concentrés dans le segment des grandes entreprises (plus de 50 employés) : 5% des unités fournissent 80% de l'emploi formel et contribuent à plus de 80% de la valeur ajoutée produite par l'ensemble. De plus, on constate que 70% de la richesse sont produits par les 10 plus grosses entreprises du pays.

Le segment des micros et petites entreprises, employant 3 à 50 salariés représente la majorité des entreprises formellement enregistrées avec plus de 700 unités dont le tiers se situent dans le secteur industriel.

Localisées essentiellement à Dakar (87%), Thiès (4%) et St Louis (3%)¹², ces petites entreprises contribuent à hauteur de 19% à la création d'emploi et de 14% à la valeur ajoutée dans le secteur dit non structuré.

Selon une étude de l'ONUDI, la rentabilité des facteurs de production est fortement liée à la taille de l'entreprise. Il apparaît ainsi que dans le secteur industriel, la productivité du capital est plus marquée au niveau des petites entreprises que des grosses entreprises. Cela veut dire qu'au-delà de la substance qu'elles assurent notamment, les micros et petites entreprises recèlent de fortes potentialités de croissance et d'accumulation.

C'est la raison pour laquelle, certains analystes perçoivent le développement des micros et petites entreprises comme un important outil de lutte contre la pauvreté au regard des revenus générés à travers les emplois créés.

Toutefois, des arguments prenant le contre-pied de la thèse selon laquelle le secteur du micro entrepreneuriat informel participe à la création d'emplois décents se font de plus en plus entendre dans le débat sur la place des MPEA dans la lutte contre la pauvreté.

¹² Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel /Projet d'Appui aux Petites Entreprises au Sénégal- Septembre 2000

Ainsi, un sondage dans les entreprises, réalisé par le Programme Régional sur le Développement des Entreprises de la Banque Mondiale (dirigé par le Département Technique de l'Afrique) a démontré que les travailleurs manuels et intellectuels des grandes entreprises (plus de 250 employés) gagnent, en moyenne, plus du double du salaire d'un travailleur manuel ou intellectuel d'une micro entreprise (moins de 10 employés).¹³

Ce sondage relève que dans de nombreuses micro entreprises, les conditions de travail sont inconfortables voire dangereuses, le travail ennuyeux, la sécurité en matière de salaires, de plans de pension et d'emploi généralement inexistantes.

De plus il est soutenu que si les programmes d'aide aux micro entreprises augmentent les revenus des pauvres, il n'en reste pas moins vrai que seuls ceux qui sont proches du seuil de pauvreté ou qui l'ont déjà atteint sont en mesure d'en profiter.

Certains bailleurs de fonds, malgré ce débat de fond qui n'est pas encore clos, ont choisi d'aider à la promotion de micro et petites entreprises en vue d'absorber la main d'œuvre excédentaire et de créer des revenus pour les segments de la population qui sont « victimes de la croissance ».

Différents programmes qui se sont inscrits dans cette dynamique ont vu le jour au Sénégal parmi lesquels on peut citer le Projet d'appui aux petites et moyennes entreprises financé par l' ONUDI, le PROMER par l'IFAD, le PROMAR...

¹³ Banque Mondiale / Le secteur informel et les institutions de microfinancement/ 1996

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT DE LA ZONE MINIERE ET INDUSTRIELLE

La zone minière et industrielle ou zone riveraine des ICS est à cheval sur trois communautés rurales de l'Arrondissement de Méouane situé dans le département de Tivaouane. Il s'agit des communautés rurales de Méouane, de Taïba Ndiaye et de Darou Khoudoss. Elles intègrent également la Commune de Mboro nouvellement créée (2002).

Section 1 : Contexte socio-économique de la zone riveraine des Industries Chimiques du Sénégal

La zone riveraine des ICS est limitée au nord par la communauté rurale de Méouane au sud par les Arrondissements de Notto et de Pambal., à l'est par la ville de Tivaouane et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

Paragraphe 1 : Milieu physique

La zone riveraine des ICS est comprise entre deux zones éco-géographiques que sont :

- la grande côte dite zone littorale Nord ou zone côtière des Niayes qui s'étend de Kayar à Lompoul. Cette zone concerne surtout la commune de Mboro et une partie de la communauté rurale de Darou Khoudoss.
- le bassin arachidier qui touche les communautés rurales de Taïba Ndiaye et de Méouane.

Elle est d'un relief naturellement plat. Les principaux types de sols rencontrés sont les sols sablonneux (70%), les sols deck et deck diors (25%) et les sols de bas fonds (3 à 5%).

La végétation est composée de strates arborée, arbustive et herbacée. Les espèces végétales rencontrées dans la zone le baobab, le cadd, le seing, le dedd...

La région recèle d'importantes nappes souterraines notamment celle des sables du littoral Nord et superficielles. L'eau est bonne (taux de salinité inférieure à 0.3gr/l) mais ferrugineuse dans certains endroits.

La faune recèle diverses espèces comprenant des lièvres, des perdrix, des chats sauvages et beaucoup d'oiseaux et reptiles.

Les infrastructures existantes sont d'ordre éducatif, sanitaire et hydraulique.

La zone est soumise à une dégradation des écosystèmes consécutivement aux années de sécheresse qu'elle a connues.

Paragraphe 2 : Milieu Humain

La population de l'arrondissement de Méouane est estimée à près de 80.000 habitants répartis sur près de 200 villages.

A l'image de la population du pays, la population de ces zones est composée essentiellement de jeunes et de femmes.

Les principales ethnies rencontrées dans la zone sont le wolof et le peulh.

La zone d'étude connaît un intense mouvement migratoire du fait de son attractivité liée à son potentiel économique et à la présence des Industries Chimiques du Sénégal.

Non seulement les ICS emploient plus de 1700 personnes, mais elles font travailler des journaliers et des entreprises dans le cadre de ses activités de sous-traitance particulièrement au moment de ses arrêts techniques. Ces arrêts interviennent annuellement et durent généralement 3 à 4 semaines chacun. La zone du littoral enregistre également des mouvements de travailleurs saisonniers dans le maraîchage et la pêche.

La zone est confrontée à un processus de changement social lié au déplacement des villages suite à l'avancée de l'exploitation minière.

Paragraphe 3 : Aspects économiques

Les principales activités économiques développées sont l'agriculture pluviale, le maraîchage, le petit commerce, l'élevage et l'artisanat.

A. L'agriculture

L'agriculture dans l'environnement des Industries Chimiques du Sénégal occupe une place centrale dans les activités économiques de la zone.

Elle est pratiquée dans la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et sur la zone continentale sous forme d'agriculture pluviale.

Les principales cultures rencontrées sont les céréales, l'arachide, le manioc, les cultures fruitières et horticoles.

En dépit des atouts qu'elle recèle que sont entre autres, la maîtrise des techniques culturales, la présence des Niayes composées de cuvettes inter dunaires situées dans une nappe affleurante et au climat côtier favorable aux cultures maraîchères, l'agriculture reste confrontée à des problèmes. Parmi ces problèmes, on peut citer la dégradation des sols, l'absence de planification de la production et des difficultés d'écoulement.

Il convient de signaler dans la zone que le maraîchage est pratiqué dans les bassins à schlamms¹⁴ qui présentent de hautes potentialités agricoles..

¹⁴ bassins contenant des résidus de phosphate

B. L'élevage

Le cheptel compte des bovins, des ovins, des caprins, des équins et de la volaille. L'élevage pratiqué dans la communauté rurale est de type extensif. Ce système d'exploitation est confronté aux problèmes de pâturages et de parcours de bétail à cause de l'extension des zones de culture et de la progression de l'exploitation minière.

La faiblesse des productions animales caractérise l'élevage dans la zone du fait des performances limitées des races en présence, des épizooties, des difficultés d'alimentation et d'abreuvement, et de la non valorisation de la volaille qui est toujours exploitée de manière traditionnelle.

De manière générale, l'élevage souffre d'un manque d'encadrement et d'appui pour réaliser de meilleures performances.

C. Les ressources forestières

L'environnement de la zone se caractérise par une dégradation assez avancée du couvert végétal. Celui-ci est réduit à sa plus simple expression alors que les terres sont inscrites dans un processus de dégradation assez avancé.

Les deux principaux facteurs de changement au niveau de l'environnement sont la sécheresse et l'exploitation minière.

La sécheresse qui a sévi pendant des décennies dans la zone a eu un impact négatif sur l'écosystème tandis que l'exploitation minière rend inexploitable les terres touchées en sus de la disparition du couvert végétal.

Face à cette situation, les ICS ont pris conscience de la nécessaire restauration de l'environnement en aménageant une grande pépinière forestière susceptible de produire des plants suffisants pour procéder à des actions de reboisement à grande échelle.

Les principales espèces qui subsistent encore sont le baobab, le kadd et les épineux.

D. La pêche

La pêche artisanale est pratiquée au large de Mboro et de Fass Boye où sont localisés deux quais de pêche.

Le développement de la pêche artisanale est lié à la motorisation des pirogues et l'action de certains projets. Cependant, le secteur reste confronté aux contraintes relatives à l'acquisition du matériel, à l'absence d'unités de froid, l'insécurité des pêcheurs,....

E. L'artisanat

En tant que secteur pourvoyeur d'emplois, l'artisanat occupe une partie non négligeable de la population active de la zone. A ce titre, il constitue un milieu propice à l'apprentissage des jeunes.

Dans tous les cas, le sous secteur de l'artisanat est caractérisé par une dynamique qui en fait la clé de voûte du développement des Petites et Moyennes Entreprises Artisanales (PMEA)

C'est ainsi que nous rencontrons des entreprises de construction métallique qui fabriquent du matériel agricole et des matériaux destinés au secteur des bâtiments.

Au-delà du manque d'organisation des artisans, ce secteur souffre d'un manque d'appui conseil et de formation en dépit des fortes potentialités qu'il recèle. Les difficultés rencontrées sont entre autres, des problèmes d'écoulement, d'approvisionnement en matières premières, au faible niveau et une vétusté des équipements, un manque de formation et de qualification professionnelle des entrepreneurs.

Paragraphe 4 : Les services sociaux de base

A. Santé

Il n'y a aucun centre de santé dans la zone. Celui qui est le plus proche est le centre de santé de Tivaouane. Par contre on peut dénombrer 8 postes et une dizaine de cases de santé réparties dans les différentes collectivités locales.

La situation sanitaire y demeure, malgré les efforts incontestables consentis, encore source de préoccupations au niveau des populations tant du point de vue de la qualité des soins que des infrastructures.

Aux problèmes d'infrastructures sanitaires, s'ajoutent l'insuffisance des équipements, du personnel qualifié et des difficultés d'accès aux médicaments.

B. Education/formation

Des avancées significatives ont été constatées en matière de scolarisation dans la zone même si les infrastructures demeurent le point faible du système éducatif formel.

Au total, il existe un lycée situé dans la commune de Mboro, un Centre d'Enseignement Moyen localisé à Taïba Ndiaye un tissu assez dense d'écoles primaires et deux (2) cases des tout petits non encore fonctionnelles. Dans le domaine de la formation professionnelle, il convient de souligner la présence d'un Centre International de Formation Pratique à Mboro, fruit de la coopération entre le Sénégal à travers le mouvement des Eclaireurs et le Luxembourg.

En tant que domaine de compétence transféré, il est manifeste que les collectivités locales n'ont pas les moyens de gérer et de promouvoir ce secteur vital pour le développement.

Par ailleurs, l'analphabétisme est encore dominant en dépit des interventions d'ONG et de Projets.

En tant que modèle alternatif face aux limites du système éducatif formel, l'école communautaire de base (ECB) n'est pas encore implantée dans la zone .

C. Hydraulique villageoise

Les zones riveraines des ICS sont alimentées en eau potable à partir d'un réseau de forages, des adductions d'eau réalisées à partir de la conduite des ICS de la SDE et des puits forages localisés dans plusieurs villages.

La présence de ces différents ouvrages n'a pas pour autant permis de régler de manière définitive le problème de l'approvisionnement en eau potable qui continue de se poser de manière aigue dans certaines localités.

Deux facteurs principaux expliquent cette situation : la profondeur de la nappe phréatique et l'écoulement de l'eau vers l'exploitation minière.

Le déficit en eau potable engendre de sérieux problèmes de santé et fait l'objet de corvées consommatrices de temps et d'énergie pour les femmes.

Paragraphe 5 : La situation des groupes vulnérables

A. Les Femmes

Les femmes constituent la majorité de la population. Elles sont relativement bien organisées à travers les groupements de promotion féminine et développent tant bien que mal des activités génératrices de revenus (le petit commerce, l'artisanat, l'embouche, la transformation des fruits et légumes, la fabrication du savon, le maraîchage...).

Dans chaque village existe au moins un groupement de promotion féminine (GPF) affilié ou non affilié à l'union locale des groupements de promotion féminine.

L'Union Communale des Groupements de Promotion Féminine et celle de l'Arrondissement de Méouane comptent plus de 150 GPF et environ 10000 membres.

Les organes dirigeants des unions locales sont l'assemblée générale et le bureau exécutif qui compte 9 membres.

Par ailleurs, l'union locale des femmes gère la case foyer des femmes et le Groupe d'Epargne et de Crédit (GEC).

Avec 343 membres, le GEC a injecté 59.000.000 Fcfa dans l'arrondissement, ce qui lui a valu le renforcement de son fonds de crédit par le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF).

Toutefois, le GEC n'est pas en mesure de répondre à la forte demande de crédit des femmes de tout l'arrondissement de Méouane. La décentralisation de sa gestion au niveau des différentes communautés rurales serait une bonne option au regard de l'enclavement des villages.

En dépit de leur dynamisme, les femmes restent confrontées à des problèmes liés à l'analphabétisme, au manque de formation mais aussi et surtout à la lourdeur des travaux domestiques tels que les corvées d'eau, la recherche de bois de chauffe, etc.

B. Les jeunes

Les jeunes sont confrontés au chômage et au sous-emploi. Leur revendication principale est de trouver un emploi salarié au niveau des ICS qu'ils jugent d'avoir un impact limité sur le plan de l'emploi au niveau de la zone.

Leur faible niveau organisationnel s'explique par l'exode rural auquel ils font recours comme seul moyen de lutter contre le chômage et le sous emploi.

L'organisation des jeunes n'est effective que sur le plan de la gestion des activités de vacances.

Ainsi, des Associations sportives et Culturelles sont recensées et développent des activités essentiellement sportives et culturelles dans le cadre des activités de vacances.

Cependant, on note des balbutiements au niveau économique avec la création des groupements d'intérêt économique qui du reste ont du mal à trouver le financement de leur projet.

L'employabilité des jeunes est limitée par l'absence de qualification professionnelle et de formation. Les difficultés d'accès au financement et l'inexistence d'esprit d'entreprise constituent également des handicaps pour la promotion économique des jeunes.

Section 2: Le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS)

Le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS) est né de la coopération entre les ICS et le Programme des Nations pour le Développement dans le cadre du Protocole que ces deux Institutions ont signé au cours de l'année 2001.

Paragraphe 1 : L'esprit du partenariat ICS/PNUD/OIT

L'exploitation minière et la fabrication d'acide par les Industries Chimiques du Sénégal engendrent inéluctablement des effets aussi bien bénéfiques que néfastes au niveau de l'environnement social de l'Industrie. Ainsi, l'avancée de la mine est corollaire à la délocalisation de villages entiers et l'expropriation des producteurs de leur patrimoine foncier. C'est dans la perspective d'amoindrir ces difficultés que les plus hautes autorités des ICS ont jugé opportun de faire bénéficier aux populations riveraines des retombées financières de l'implantation de l'usine dans une perspective de promotion d'un développement économique et social.

Cette approche est également dictée par le souci de « réparer » les préjudices causés aux populations par l'entreprise d'autant que celles-ci sont non seulement privées de terres cultivables mais parfois aussi d'eau pour l'alimentation.

C'est pourquoi, pour intégrer davantage les préoccupations économiques et sociales de la zone riveraine, que les ICS se sont rapprochées du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) afin de jeter les bases d'un partenariat novateur entre secteur privé et Institution des Nations Unies.

Cette volonté d'appuyer la lutte contre la pauvreté est en parfaite adéquation avec le concept de l'entreprise Citoyenne développée par le PNUD qui cherche à mobiliser le secteur privé national à s'impliquer dans le financement du développement.

Mais cette approche s'inscrit plus fondamentalement dans le cadre du « **Global compact** » ou « **Pacte mondial** » qui constitue une initiative mondiale lancée par les Nations Unies. Le Pacte mondial confirme la volonté des entreprises de s'affirmer comme des acteurs importants de la croissance et du développement.

Le pacte part de l'idée selon laquelle que toute entreprise doit non seulement se préoccuper de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts sociaux, environnementaux et économiques sur la société dans laquelle elle évolue.

C'est ce qui explique l'adoption du concept de la *Responsabilité Sociale de l'Entreprise* (RSE) dont les avis ne s'accordent pas encore sur sa définition, son étendue et son importance.

Dans tous les cas, « *la responsabilité sociale de l'entreprise pourrait être définie comme un processus par lequel l'entreprise gère ses relations et équilibre les intérêts des différents groupes (actionnaires, clients, employés fournisseurs, collectivités locales et environnement) qui peuvent affecter ou être affectés par l'activité de l'entreprise de manière significative. Ainsi, l'entreprise socialement responsable est considérée comme celle qui, entre autres, contribue à la prospérité et à la cohésion sociale des communautés dans lesquelles elle opère et applique des pratiques écologiques en vue d'un développement* »¹⁵.

C'est dire que l'initiative des ICS traduit certes la vision prospective de ses dirigeants mais répond parfaitement à l'esprit du Pacte mondial.

Le partenariat ainsi noué entre les Industries Chimiques du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a donné naissance au Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS) dont l'exécution technique est confiée à l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Cette forme de coopération entre le Système des Nations Unies et le Secteur Privé National dans le cadre d'un appui à la réduction de la pauvreté constitue une première expérience en Afrique au Sud du Sahara.

La rupture opérée vise à inscrire les populations dans une optique de développement plutôt que d'assistance passive et continue comme cela a été le cas pendant des décennies.

Représentant l'un des plus grands complexes industriels du pays, les ICS produisent de l'acide phosphorique (P₂O₅) au niveau de l'usine située dans la plateforme de Darou à proximité de la mine des phosphates de Taïba, des engrais et des pesticides à la filiale Senchim AD.

Ayant plusieurs démembrements, les Industries Chimiques du Sénégal sont constituées sous forme de groupe bâti autour d'un projet intégré comprenant le transport ferroviaire avec la filiale SEFICS, la logistique (Terminal et portique portuaire, Sea-lines pour l'ammoniaque et l'acide), l'approvisionnement en eau avec un réseau de forages, un stationnement de traitement et la production d'énergie.

Les ICS exportent plus de 90% de leur production, rapportent à l'économie sénégalaise plus de 100 Milliards de devises et plus de 40 Milliards de valeur ajoutée comme contribution à la formation du Produit Intérieur Brut.

Le site minier exploite des terres qui sont situées dans l'Arrondissement de Méouane. Présentement l'exploitation minière a ouvert une nouvelle plateforme dans le village de TOBENE pour une durée d'exploitation estimée à 3 à 5 ans.

¹⁵ Document de travail- BSR/OIT/ Dakar-2004

Avec un personnel de plus 1700 employés, la production de la Mine aurait pu être beaucoup plus élevée n'eût été la perturbation dans l'alimentation en électricité par la Senelec. C'est pourquoi, en vue de limiter ces dysfonctionnements, les ICS se sont dotées d'une centrale de production d'énergie d'une capacité de 6 MW.

Par ailleurs, le site chimie a pour vocation la production d'acides phosphorique et sulfurique. La production d'acide phosphorique avait connu une baisse au début des années 2000 de l'ordre de 10% en passant d'une moyenne annuelle de 310.000 Tonnes à 298.000 Tonnes. Pour l'acide sulfurique, la production a tourné autour de 800 à 900.000 Tonnes durant les années 1996/1999¹⁶.

Paragraphe 2 : La stratégie de promotion de l'entrepreneuriat local du Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des ICS.

A. Objectifs généraux du projet :

Les objectifs poursuivis par le projet se déclinent comme suit :

- Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base par le renforcement des infrastructures éducatives, sanitaires et hydrauliques.
- Promouvoir les activités génératrices de revenus et les moyens d'existence durable des populations par le renforcement des capacités, la formation insertion et le financement des petits projets créateurs d'emplois et de revenus,
- Appuyer les collectivités locales pour une meilleure gestion des affaires locales et l'avènement de la démocratie à la base,
- Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA tant au sein de l'entreprise que dans les communautés de base par le développement d'actions de prévention, d'information et de communication.

B. Stratégie de promotion des MPEA du PALPICS

La promotion et le renforcement de l'entrepreneuriat rural tant dans le domaine de l'artisanat que de l'agriculture constituent une stratégie du projet PALPICS pour créer les conditions de génération d'emplois et d'accroissement des revenus des populations pauvres dans les zones riveraines des ICS.

Les producteurs maraîchers sont organisés dans le cadre de Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), de Groupements de Producteurs et d'unions comme l'Union des Groupements Producteurs Maraîchers et des Niayes (UGPM, UGPN).

¹⁶ Industries Chimiques du Sénégal/Présentation du Groupe- Février 2000

Des projets de développement et des ONG appuient les producteurs maraîchers. C'est ainsi que le Projet de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Horticoles, par le biais des Coopératives d'Épargne et de Crédit, a mis en place une ligne de crédit pour soutenir les investissements et faciliter la satisfaction des besoins en fonds de roulement des exploitants.

D'autres structures comme le « Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Paysan » (PAEP) interviennent en aval de la production en contribuant à la régulation du marché par la construction d'infrastructures de stockage et de conservation des produits.

S'agissant des entreprises artisanales et de service, elles sont présentes dans tout l'espace d'intervention du projet et évoluent dans divers secteurs d'activités. La construction métallique (menuiserie et forge), la transformation du bois (menuiserie bois), la transformation des fruits et légumes et des produits halieutiques, les activités de services, la vannerie (Communauté Rurale de Méouane) et la poterie (Communauté Rurale de Taïba Ndiaye) sont les principales activités pratiquées dans les zones indiquées.

Ces entreprises ne font pas l'objet d'un appui ou d'un encadrement spécifique malgré le rôle de premier plan qu'elles jouent à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations locales.

En dépit de la présence de l'industrie, le chômage des jeunes est très préoccupant. Les jeunes scolarisés ayant un certain niveau d'instruction (bac) n'ont d'yeux pour travailler que les ICS alors que très souvent pour ne pas dire toujours, ils n'ont aucune qualification pour prétendre à un emploi digne de ce nom.

A partir de ce constat le PALPICS fonde sa stratégie d'appui à l'entrepreneuriat autour de trois axes:

- la formation insertion qualifiante
- la formation en entrepreneuriat et renforcement des capacités
- le financement de petits projets productifs.

Pour le premier axe, l'objectif visé est de créer les conditions d'une meilleure employabilité des jeunes en leur dotant de qualification et/ou en leur inculquant les capacités requises pour se lancer dans l'entrepreneuriat.

C'est dans ce cadre, et en relation avec le Centre International de Formation Pratique (CIFOP) de Mboro, que le PALPICS a initié un programme de formation insertion en faveur de 50 jeunes garçons et filles sélectionnées au terme d'un test organisé par le Centre de formation.

La formation s'étend sur 10 mois et concerne 4 filières à savoir : la chaudronnerie, la mécanique auto, le bâtiment et la coiffure. Ces filières ont été choisies en tenant compte de la demande sur le marché de l'emploi local et des secteurs porteurs.

Tableau N° 1 : Répartition par genre des stagiaires du PALPICS

FILIERES	EFFECTIF		
	Garçons	Filles	Total
Chaudronnerie	14	1	15
Mécanique automobile	10	1	11
Bâtiment	10	1	11
Coiffure	00	11	11
TOTAL	34	14	48

Le recrutement qui a été opéré montre que les garçons représentent globalement 70% de l'effectif. Cependant, ces derniers ne sont pas représentés à la filière coiffure dont l'effectif est à 100% constitué de jeunes filles. S'agissant des filières techniques, les filles ne représentent que 8% des stagiaires.

Les stagiaires proviennent de la Commune de Mboro (29%) et des Communautés Rurales de Taïba Ndiaye (18.75%), de Darou Khoudoss (27%) et de Méouane (25%).

Le Plan d'insertion esquissé par le PALPICS est de faire en sorte que les jeunes formés puissent accéder à un emploi salarié auprès des ICS pour ceux qui en auront les capacités et d'organiser les autres sous forme de petites entreprises qui bénéficieront d'un appui pour le financement des investissements de base et de la sous-traitance locale au niveau des Industries Chimiques du Sénégal.

Pour le second axe, il s'agit de la formation en entrepreneuriat de jeunes porteurs de projets ou ayant déjà un projet qui fonctionne. Il s'agit de la formation aux modules CREE « créez son entreprise » et GERME « gérez mieux son entreprise » développées par le Projet GERME/BIT.

Concernant le troisième axe, le Projet a domicilié une ligne de crédit de 40 millions Fcfa auprès de 4 Mutuelles d'Epargne et de Crédit aux fins de financer les initiatives locales porteuses d'emplois.

Par ailleurs, le Projet confie tous ses marchés de travaux à des micros et petites artisanales. C'est le cas de la construction des infrastructures (cases de santé, salles de classes), d'équipements (Tables bancs, lits d'hôpital,...) et la fourniture de services divers (installation des plates formes multifonctionnelles, adduction d'eau)...

De cette façon, le projet compte insuffler une nouvelle dynamique au secteur de l'entrepreneuriat rural du fait du potentiel de ressources, de savoir faire et de compétences qu'il recèle et qui pourrait jouer un rôle particulièrement utile en terme de création d'emplois et de génération de revenus.

DEUXIEME PARTIE

L'ENTREPRENARIAT DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT, UN INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CHAPITRE I : CONTRIBUTION DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les micros et petites entreprises constituent des instruments de réduction de la pauvreté. Cette affirmation peut être vérifiée à travers la création d'emplois, la formation professionnelle, la génération de revenus et la création de richesses dans la zone riveraine des ICS.

Section 1 : Impact des MPEA dans la réduction de la pauvreté

L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude a porté sur 57 unités économiques représentant des micros et petites et petites entreprises évoluant dans les filières indiquées ci-après :

- **La filière « métal »** qui renferme l'ensemble des métiers utilisant le fer comme matière première principale tels que la construction métallique, le soudage, la chaudronnerie, ...
- **La filière « bois »** qui regroupe les métiers de menuiserie bois, ébénisterie, de sculpture et de tapisserie,
- **La filière des « activités de services »** au sein desquelles, on peut citer la mécanique et l'électricité automobile, la tôlerie, la charge de batterie, la vulcanisation,...
- **La filière « BTP »** qui polarise tout ce qui touche au bâtiment comme la maçonnerie, le carrelage, la peinture, la plomberie,....
- **La Filière des « Arts »** qui concerne tout ce qui gravite autour de la coiffure homme et femme, de la bijouterie, de la poterie....
- **La filière « confection et habillement »** qui est composée essentiellement d'unités de coupe, de couture et de broderie ainsi que des unités de teinturerie et de batik.

Figure N°21 : Composition de l'échantillon de l'étude

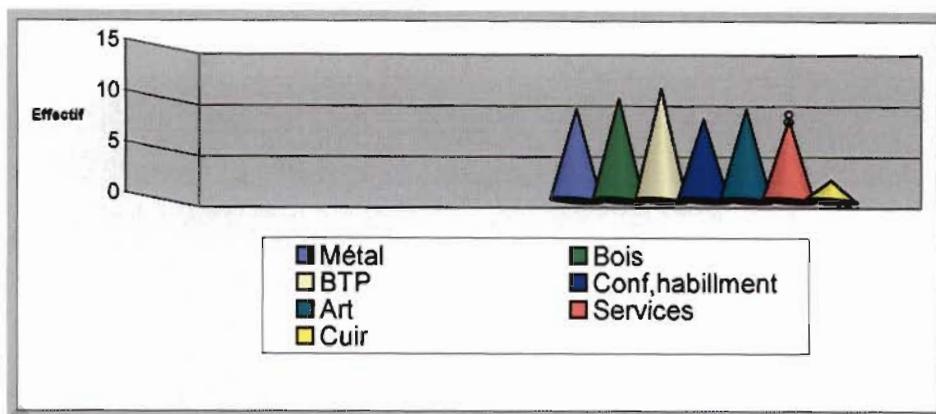


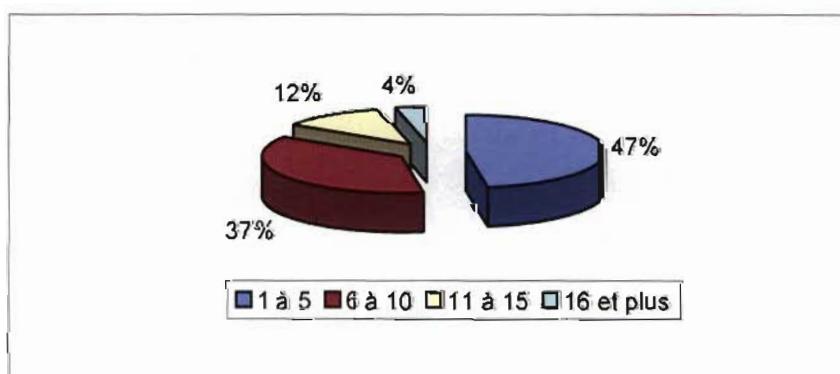
Tableau N°2 : Secteurs d'activités des MPEA échantillonnés

Activités	Nombre	%
1. Bâtiment et carrelage	5	8.7
2. Bijouterie	2	3.5
3. Charge de batterie	1	1.7
4. Coiffure	6	10.5
5. Construction métallique et chaudronnerie	9	15.7
6. Cordonnerie	2	3.5
7. Confection et habillement	7	12.2
8. Mécanique, électricité et tôlerie automobile	7	12.2
9. Menuiserie ébénisterie	9	15.7
10. Menuiserie bâtiment	1	1.7
11. Peinture bâtiment	3	5.2
12. Plomberie	2	3.5
13. Poterie	1	1.7
14. Tapisserie générale	1	1.7
15. Teinture	1	1.7
TOTAL	57	100

Les données obtenues ont été recueillies à partir de ces unités de production et relevant de collectivités locales différentes ; mais toutes situées dans la zone riveraine des Industries Chimiques du Sénégal.

Paragraphe 1. La création d'emplois par les MPEA

Figure N° 2 : Effectif des et Petites Entreprises



Les effectifs recensés auprès des MPEA varient entre 3 et 17 Personnes. Cependant, il est constaté que plus de 22% de ces entreprises ne disposent que d'un effectif de 3 personnes à savoir le Micros entrepreneur et 2 apprentis. Plus de 80% des MPEA n'ont pas un effectif de 10 personnes toutes catégories confondues.

En revanche, 16% de ces types d'entreprise emploient plus de 10 personnes, ce qui constitue déjà un effectif non négligeable. Ces effectifs sont souvent rencontrés dans les entreprises qui ont une certaine assise et qui jouissent d'une certaine crédibilité mais faisant également office de centres de formation.

Toutefois, il y a lieu de signaler que dans ces effectifs se trouvent diverses catégories de travailleurs comme les micros entrepreneurs eux-mêmes qui font figure de chef d'entreprise, les Associés, les salariés occasionnels, les salariés permanents et les apprentis.

Tableau N° 3 : Composition de la main d'œuvre des entreprises

Catégorie	Nombre	%
Micros entrepreneur	57	15,1
Associé/Compagnon	18	4.8
Salarié occasionnel	7	1.9
Salarié permanent	35	9.3
Apprenti	260	69
Total	377	100

Il ressort du tableau ci-dessus les catégories d'emplois ci-après :

- Les Micros entrepreneurs ou Chefs d'entreprise,
- Les associés actifs ou Compagnons,
- Les salariés occasionnels,
- Les salariés permanents,
- Les apprentis.

- Micros entrepreneurs

Les Chefs des entreprises sont composés d'hommes et de femmes. Les hommes sont plus nombreux à diriger des unités de production tandis que les femmes restent confinées dans les filières telles que la coiffure et l'habillement.

Les entrepreneurs sont généralement jeunes. Selon l'enquête réalisée, plus de 57% des chefs d'entreprise sont âgés de moins de 40 ans alors que 5% seulement ont plus de 55 ans.

Tableau N°4. Répartition des chefs d'entreprise par sexe et par âge.

Tranche d'âge	Sexe			Total
	Effectif et %	Masculin	Féminin	
20- 24 ans	Effectif	6	2	8
	% dans sexe	12,8	20	14
25-29 ans	Effectif	6	4	10
	% dans sexe	12,8	40	17,6
30-34 ans	Effectif	8	2	10
	% dans sexe	17	20	17,5
35-39 ans	Effectif	5	0	5
	% dans sexe	10,6	0	8,8
40-44 ans	Effectif	10	1	11
	% dans sexe	21,3	10	19,3
45-49 ans	Effectif	5	0	5
	% dans sexe	10,6	0	8,8
50-54 ans	Effectif	4	1	5
	% dans sexe	8,5	10	8,8
55 ans et plus	Effectif	3	0	3
	% dans sexe	6,4	0	5,3
Total	Effectif % dans sexe	47 100	10 100	57 100

En nous référant au genre, on relève que 60% des chefs d'entreprise femmes ont moins de 30 ans alors que près des $\frac{3}{4}$ des chefs d'entreprise homme n'ont pas 45 ans.

Souvent les Micros entrepreneurs exercent des activités parallèles (31.6%) en s'adonnant à l'agriculture (10%), commerce (11%) et autres activités (11%).

- Les associés ou Compagnons

Représentant 4.8% des travailleurs des entreprises, les Associés sont des personnes qualifiées qui mettent en commun leur expertise et/ ou leurs moyens avec un chef d'entreprise pour travailler ensemble au sein d'une même unité économique. Ils travaillent de manière solidaire ou individuelle tout en respectant les règles de cohabitation. Il convient de signaler que ce type d'association n'est pas courant du fait qu'il n'a été dénombré que 7 entrepreneurs associés.

- Les emplois permanents

Les entreprises emploient des travailleurs permanents. Le travailleur permanent est recruté par le chef d'entreprise à qui un salaire mensuel est versé. L'enquête réalisée relève 35 employés permanents sur les 57 entreprises visitées ; ce qui représente un taux de près de 10% de l'effectif total des travailleurs.

C'est dire que certaines MPEA, au regard de leur taille et de leur petite envergure, n'utilisent pas de personnel salarié permanent au moment ou d'autres en emploient jusqu'à 3.

On retrouve également dans cette catégorie des travailleurs formés dans l'entreprise et qui n'ont pas encore les moyens de s'installer à leur propre compte. Ils sont souvent considérés comme les seconds patrons et assurent généralement les travaux sous la supervision du chef d'entreprise.

On en rencontre au niveau des ateliers de construction métallique, de menuiserie bois et dans les unités de confection et d'habillement.

- **Les salariés occasionnels**

Cette catégorie de travailleur est la moins rencontrée au niveau des micros et petites entreprises et ne représentent que 1.9% de l'effectif recensé. Les travailleurs occasionnels sont recrutés par certains chefs d'entreprise lorsqu'ils doivent faire face à un marché important dont ils ne pourraient respecter l'échéance avec les ressources humaines qui sont à leur disposition. C'est le cas au niveau des entreprises de BTP, de menuiserie bois, construction métallique,...

- **Les apprentis**

Il convient d'emblée de préciser que les aides familiales sont confondues dans la catégorie des apprentis. Nous avons opté pour cette catégorisation d'autant que les aides familiales bénéficient souvent du même traitement que les apprentis.

En moyenne, il est dénombré **4.5 apprentis** par MPEA, toutes filières confondues. Les apprentis représentent à la fois des stagiaires et de la main d'œuvre pour la micro entreprise. Ils constituent 69 % des effectifs évoluant dans ces structures. Ces derniers, composés souvent d'enfants et de d'adolescents, sont non seulement en situation de formation mais aussi participent de manière effective à tous les travaux notamment ceux exigeant de la main d'œuvre non qualifiée. Le contrat d'apprentissage au-delà de la formation, inclut la socialisation de l'apprenti. Il est fondé sur la confiance que le parent de l'apprenti place au chef d'entreprise. Un apprenti doit obéissance à son maître et est renvoyé sans dommages de l'entreprise s'il ne respecte pas les règles établies.

Nous notons au total, toutes catégories confondues et compte non tenu des apprentis, 117 travailleurs dans les entreprises enquêtées soit un ratio de **2,05 travailleurs par MPEA**.

Par ailleurs, les travailleurs au sein des micros entreprises ont un niveau d'éducation très bas en ce sens que plus du 1/3 n'ont aucun niveau, 54% ont le niveau du primaire alors que 6.9% et 1.1% ont respectivement le niveau secondaire et supérieur.

Cependant, l'atout principal de ces travailleurs est leur jeunesse. En effet, 87.8% des travailleurs sont âgés de moins de 35 ans tandis que 0.7% seulement sont âgés de plus de 55 ans. En conséquence, le secteur de l'entrepreneuriat artisanal recèle des ressources humaines qui disposent d'une marge de développement intéressante.

De manière générale, nous avons noté que les MPEA créent des emplois en utilisant des travailleurs permanents, occasionnels sans compter les associés et les entrepreneurs eux-mêmes.

Plus fondamentalement, la création d'emplois des MPEA pourrait également être appréhendée au niveau de la formation professionnelle qu'elles offrent et qui constitue une clé pour s'insérer dans la vie productive.

Paragraphe 2 : La formation professionnelle

Au-delà des activités économiques qu'elles développent, les entreprises représentent de véritables centres de formation pour les jeunes, produits de la déperdition scolaire. La formation dispensée permet aux jeunes d'acquérir une qualification qui leur donne la possibilité de trouver un emploi.

Le système de formation, de durée variable selon la filière, est basé essentiellement sur la pratique et ouvre des perspectives d'insertion dans le tissu économique et social.

- Effectif des personnes formées

L'enquête réalisée auprès des MPEA révèle que 56 % de ces dernières ont eu à former des jeunes, soit une moyenne de 3 formés par micro-entreprise en considérant l'échantillon de manière globale.

Le nombre de personnes formées varie entre 1 et 20 et est fonction de la taille, du niveau d'équipement et de l'âge de l'entreprise.

Certaines micro-entreprises, au-delà parfois de leur caractère familial, constituent de « véritables centres de formation » car accueillant au moins une vingtaine d'apprentis.

Fondée sur l'apprentissage, la formation concerne à la fois les aspects techniques et l'éducation à la vie selon les normes sociales en vigueur.

- Durée de la formation

La durée de la formation n'est pas prédéfinie et varie d'un individu à un autre. Elle est déterminée par plusieurs paramètres dont l'âge et l'assiduité de l'apprenant, son niveau d'instruction mais aussi son engagement.

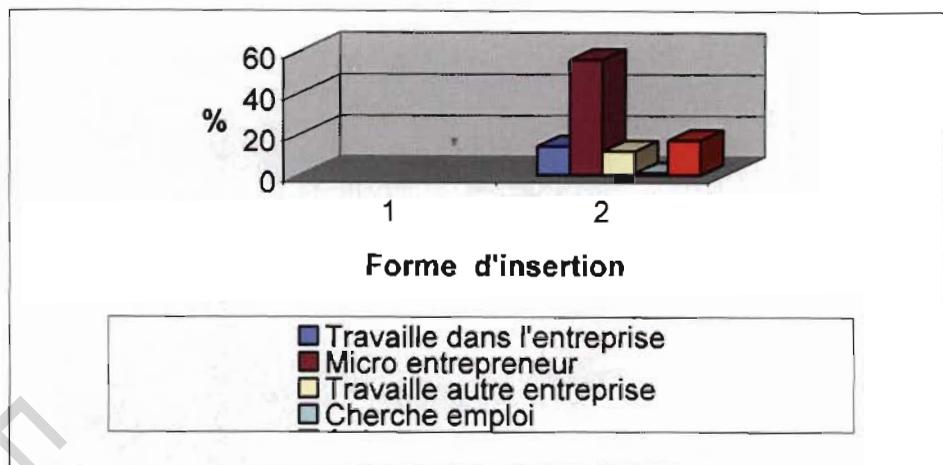
Selon les statistiques recueillies, la durée moyenne de la formation tourne autour de 6 ans et demi. La durée minimale de la formation est de 3 ans alors que le maximum est de 10 ans même s'il a été observé un individu qui a fait 15 ans d'apprentissage. Il faut souligner que 20% des entreprises ont formé leurs apprentis au bout de 5 ans, période qui semble être la durée idéale pour avoir la maîtrise de son domaine d'activité et être véritablement opérationnel.

Cependant, certains chefs d'entreprise signalent que certains jeunes, une fois les rudiments du métier acquis, cherchent à s'établir à leur propre compte sans avoir la maîtrise technique requise.

- Type d'insertion

Si on examine le type d'insertion des jeunes au terme de leur formation on se rend compte qu'il existe plusieurs possibilités telles que le fait de demeurer dans l'entreprise en travaillant comme « second patron », devenir micro-entrepreneur en créant son propre atelier, travailler dans une autre entreprise ou tenter l'émigration vers l'Europe ou les Etats-Unis.

Figure N°3 : Type d'insertion des personnes formées



Sur les 171 personnes formées par les entrepreneurs enquêtés, 14% travaillent au sein des entreprises qui les ont formés comme salariés permanents faisant office d'adjoints à leur chef d'entreprise.

A ce titre, ils ne sont plus considérés comme apprentis mais assimilables à des « associés » qui assurent la coordination des travaux sous la supervision du patron.

Parmi les personnes formées, 56 % sont devenus de micro entrepreneurs, c'est-à-dire, qui sont installés à leur propre compte en développant leurs propres activités et en formant d'autres jeunes apprentis.

Par ailleurs, il convient de signaler que 11% des individus formés ont trouvé un emploi salarié auprès d'entreprise de la place comme les Industries Chimiques du Sénégal (chaudronniers et mécaniciens) et la SISMAR.

Au total, il est établi que 81% des individus formés ont pu s'insérer dans la vie active à travers l'emploi non salarié ou l'emploi salarié. Seuls 1% sont déclarés à la recherche de l'emploi tandis que dans la rubrique autre nous notons essentiellement l'émigration.

C'est dire que les micros et petites entreprises contribuent de manière irréfutable à la formation professionnelle des jeunes notamment de ceux issus de la déperdition scolaire provenant généralement de milieu social défavorisé.

Cette formation dispensée par les micros entrepreneurs, sans aucun appui ni soutien des pouvoirs publics et des ONG, participe à la lutte contre le chômage et la pauvreté d'autant que les formés, dans leur écrasante majorité sont bien outillés pour bien s'insérer dans la vie productive.

Paragraphe 3 : La création de richesses

Les micros et petites entreprises offrent des produits et services adaptés aux besoins des populations dont le pouvoir d'achat est largement entamé par la conjoncture économique difficile. Les produits et services offerts sont divers et variés et peuvent se classer comme suit :

- Les produits offerts

Les MPEA qui réalisent des produits concernent surtout les entreprises de construction métallique et de chaudronnerie, les entreprises de menuiserie bois, de cordonnerie etc.

Tableau N° 5. Biens et services produits par les MPEA

Filières	Produits fabriqués	Services vendus
construction métallique	<ul style="list-style-type: none"> - fenêtre et portes, - grilles de protection, - charrue - charrettes à cheval, - fers à repasser, - containers.... 	
bois	<ul style="list-style-type: none"> - fenêtre et portes, - grilles de protection, - lit - meubles divers 	
Cordonnerie	<ul style="list-style-type: none"> - sacs hommes - sacs dames - chaussures - ceintures - portefeuilles 	
Poterie	<ul style="list-style-type: none"> - canaris - encensoirs - pots de fleurs 	
services		<ul style="list-style-type: none"> - soudure industrielle - construction de bâtiment - Plafonnage et coffrage de bâtiment - réparation automobile - tôlerie automobile - 'électricité automobile - vente de pièces détachées - coiffure - Tapisserie - peinture bâtiment...
confection et habillement		<ul style="list-style-type: none"> - confection d'habits d'enfants, de dames, d'hommes et de femmes - teinture - broderie moderne et traditionnelle - mercerie
art	<ul style="list-style-type: none"> - bijoux en or - bijoux en argent 	<ul style="list-style-type: none"> - réparation ou modification bijoux....

Au total, plus de 100 produits et services sont offerts par les micros et petites entreprises artisanales. Cependant, en dépit de leur apparente unité, la valeur des richesses produites présente de très fortes disparités d'une micro entreprise à une autre selon la taille de l'entreprise mais aussi et surtout la filière concernée. Cette disparité est bien perçue si on compare les prix unitaires des produits et services offerts.

D'ailleurs, pour un même produit ou service, le prix unitaire pratiqué varie d'une entreprise à une autre et ceci est fonction de la qualité, qui dépend du niveau d'équipement de l'entreprise.

Près des 2/3 à savoir 64.1% des produits et services offerts par les MPEA ont des prix unitaires qui ne dépassent pas les 50.000 Fcfa.

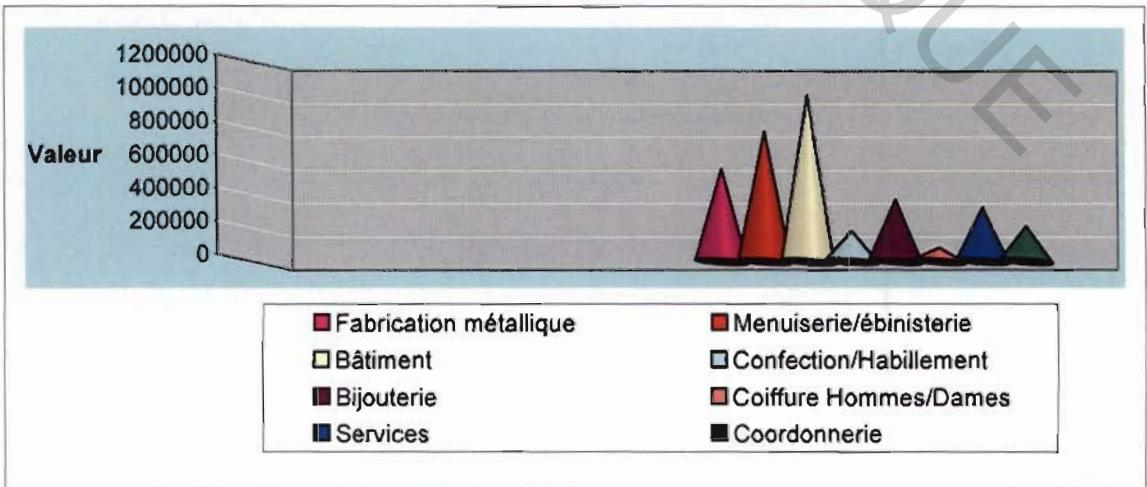
Cette situation s'explique par le fait que les activités de services et certaines activités de production (cordonnerie, poterie) ne sont pas porteuses d'une grande valeur ajoutée.

Cependant, même si elles sont minoritaires (8,6%), certaines entreprises proposent des produits dont les prix unitaires sont supérieurs à 300.000 Fcfa. Il s'agit essentiellement des entreprises évoluant dans la construction métallique et la filière bois. Les micros entreprises dont les prix unitaires sont supérieurs à 500.000 Fcfa représentent 1.8% et concernent celles évoluant dans les bâtiments et travaux publics.

En somme, les micros et petites entreprises créent indéniablement des richesses notamment à travers la production de bien et de services. Ces biens et services sont adaptés aux conditions locales et participent à la satisfaction des besoins des populations démunies.

Ainsi le chiffre d'affaire mensuel estimé par filière au cours du mois d'Avril 2004 varie entre environ 200.000 et 1.000.000 francs CFA. Cependant, trois (3) filières émergent nettement du lot à savoir celles évoluant dans la fabrication métallique, la menuiserie-ébinisterie et le bâtiment dont les chiffres d'affaires mensuels moyens dépassent nettement les 500.000 Francs CFA.

**Figure N° 5 : Chiffre d'Affaire mensuel moyen des MPEA
Avril 2004**



Paragraphe 4 : La génération de revenus

Les micros et petites entreprises génèrent des revenus qui contribuent à la prise en charge des familles des travailleurs de ces structures. Ces revenus proviennent des salaires et autres rémunérations versées par le chef d'entreprise à ses employés. Ils varient selon que l'individu soit apprenti, travailleur permanent, travailleur occasionnel ou Associé.

Tableau N°6 : Rémunération des travailleurs

Montant Fcfa	Nombre	%	% Cumulé
0-25.000	236	62.5	62.5
25.001-50.000	50	13.2	75,7
50.001-75.000	28	7.4	83.1
75.001-100.000	27	7.1	90.2
100.001-150.000	11	2.9	93.1
150.001-200.000	3	0.8	93,9
200.001-250.000	2	0.7	94,6
Plus de 250.000	2	0.7	95,3
Sans réponse	18	4,7	100
Total	377	100	

NB : Ce tableau concerne toutes les catégories des travailleurs.
Cependant 18 non réponses ont été observées pour cette variable.

Le tableau ci-dessus donne une idée du traitement des travailleurs des micros et petites entreprises. On observe que 62,5% des travailleurs des MPEA ne touchent pas plus de 25.000 Fcfa /mois. Cette catégorie renferme particulièrement les apprentis qui n'ont pas de traitement à proprement parler mais plutôt un « mandat » journalier ou hebdomadaire ou argent de poche qui est fonction de plusieurs facteurs.

Même en considérant les apprentis comme travailleurs, il est établi que plus de 25% des travailleurs gagnent plus de 50.000 Fcfa , montant situé au dessus du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG).

Une minorité de travailleurs (0.7%), localisés notamment dans les entreprises de production, peuvent gagner jusqu'à plus de 250.000 Fcfa par mois.

Toutefois, il y a lieu de relativiser ces traitements qui ont été évalués sur la base d'hypothèses basses compte tenu du fait que les rémunérations, hormis quelques rares cas de salaires fixes (2.6%), sont variables car indexées à la pièce (25.6%) produite ou au pourcentage des recettes obtenus (15.6%) alors que la majorité (apprentis) ne disposent que d'argent de poche (56%).

Les rémunérations sont influencées également par la saisonnalité des activités. En effet, pendant la saison des pluies beaucoup d'entreprises tournent à leur régime minimum contrairement à la période située entre les mois de Novembre -

Mai qui correspond à la campagne maraîchère et pendant les fêtes où quelques-unes d'entre elles tirent le maximum de leurs recettes.

Selon l'enquête réalisée auprès des travailleurs qui évoluent en leur sein, il est établi que les MPEA distribuent des revenus à un niveau parfois insoupçonné. Au-delà des apprentis qui du reste sont en situation de formation, certains travailleurs des MPEA n'ont rien à envier aux travailleurs du secteur dit structuré, abstraction faite de la sécurité sociale dont ces derniers bénéficient.

En effet, seules 8.8% des entreprises affirment s'affilier au régime de sécurité sociale. Ces entreprises inscrivent au maximum 2 personnes. Ce qui pose incontestablement le statut précaire de ces travailleurs qui ne sont pas à l'abri d'accident et dont la retraite est envisagée sans aucune protection sociale.

De manière générale, les données qui précèdent, touchant à la fois les aspects de l'emploi, de la formation professionnelle, de la création de richesses et de la génération de revenus, renferment des indicateurs susceptibles de formuler une réponse à la question : en quoi les MPEA constituent-elles un moyen de lutte contre la pauvreté ?

Dans un contexte socioéconomique caractérisé par le chômage et la précarité, les MPEA absorbent une bonne partie de la main d'œuvre c'est-à-dire des travailleurs qui auraient d'énormes difficultés à s'insérer la vie productive.

Les micros et petites entreprises artisanales constituent également des centres de formation qui accueillent une bonne partie d'enfants et d'adolescents non scolarisés ou issus de la déperdition scolaire pour leur assurer une formation visant à leur faire acquérir une qualification professionnelle indispensable pour trouver un emploi productif et décent.

A cela s'ajoute la création de richesses à travers la production de biens et services accessibles à la majorité des consommateurs même si la démarche qualité est souvent ignorée par les micros entrepreneurs. En revanche, les biens et services offerts sont adaptés au pouvoir d'achat des consommateurs durement frappés par les effets de la crise économique.

Quant aux revenus générés, quoique irréguliers et parfois dérisoires – la médiane des revenus calculée tourne autour de 60.000 Fcfa- ils sont parfois supérieurs au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui se situe autour de 45.000 Fcfa et permettent d'entretenir des familles éprouvées par la baisse constante de leur pouvoir d'achat.

Partant de toutes ces considérations, la contribution des micros et petites entreprises dans la lutte contre la pauvreté en termes de création d'emplois, de génération de moyens d'existence durable et de renforcement de capacités ne saurait être contestée.

Au contraire, ces unités de production constituent une véritable alternative pour la création d'emplois au regard des limites affichées par le secteur dit structuré constitué par les secteurs public et privé.

Cependant, les micros et petites entreprises artisanales n'ont pas encore donné la pleine mesure de leurs capacités en tant que levier efficace de réduction voire d'élimination de la pauvreté. En effet, les tendances lourdes qui les caractérisent persistent et doivent nécessairement être inversées.

A cet égard, la faible productivité des travailleurs et le caractère généralement non décent des emplois créés peuvent être soulignés.

En effet, les travailleurs de ces unités de production ne bénéficient point, ni d'équipement de protection individuel (EPI), ni de protection sociale. Cette situation pose la qualité voire le caractère décent des emplois. Moins de 2% des travailleurs sont inscrits à la Caisse de Sécurité Sociale concernant moins de 10% des entreprises enquêtées. En revanche aucun système de micros assurance santé devant assurer la prise en charge médicale des travailleurs n'a été noté.

C'est dire que les piliers du travail décent doivent être édifiés progressivement au sein des Micros et Petites Entreprises Artisanales pour éradiquer l'exclusion de fait dont sont victimes le travailleurs des micros et petites entreprises artisanales.

Par ailleurs, au regard de leur caractère informel lié à leur absence d'immatriculation, les Micros et Petites Entreprises n'ont pas accès aux marchés publics, à l'information sur ces marchés, aux services publics, à la technologie et à la formation ; toutes choses qui accentuent leur marginalisation et par conséquent leur repli sur elles-mêmes.

En somme, les MPEA devraient pouvoir jouer un rôle central dans les stratégies de réduction de la pauvreté en termes de création d'emplois, de formation, de production de richesses et de génération de revenus.

Cette contribution est du domaine du possible au regard des atouts identifiés dans le secteur. Des atouts comme la créativité, le dynamisme, la capacité d'innovation, le sens des affaires des travailleurs sont des paramètres indispensables pour promouvoir l'émergence d'un secteur privé national fort, seul capable de lutter efficacement contre la pauvreté.

Pour y arriver les principales contraintes auxquelles buttent les MPEA doivent être passées en revue de manière à leur trouver des solutions dans le cadre d'une approche programme.

Section 2 : Facteurs limitatifs au développement des micros et Petites entreprises artisanales

Les micros et petites entreprises artisanales, en dépit de l'énorme potentiel qu'elles recèlent, de leur contribution appréciable dans la réduction de la pauvreté et leurs capacités de croissance, restent confrontées à de réelles contraintes qui limitent considérablement leur développement et leur expansion.

Les difficultés sont nombreuses et complexes mais nous tenterons de passer en revue quatre problèmes qui nous semblent être majeurs à savoir l'accès au financement, l'équipement et la technologie, les capacités entrepreneuriales, le marché et la concurrence.

Paragraphe 1 : L'accès au financement

Le financement se trouve au cœur du développement de l'entreprise, qu'elle soit privée ou publique. Cependant, compte tenu du système de financement classique (Banque) dominant, les structures évoluant dans des secteurs dits informels comme les petites et micros entreprises n'ont pas eu la possibilité d'accéder au financement du fait de la rigidité et des conditions bureaucratiques draconiennes qui caractérisent ce système.

En dépit de la multiplication des Institutions dont la vocation est de financer les unités de production artisanales à travers notamment le Fonds de Promotion Economique, force est de constater que l'accès au financement des micros et petites entreprises est encore loin d'être résolu.

La percée des institutions de micro finance qui a été perçue comme une réponse à la question du financement de la micro entreprise, n'a pas pour autant levé cette contrainte même si une minorité des chefs MPEA commencent à y accéder encore timidement.

A titre illustratif, sur les 57 unités enquêtées, seuls 19,3 % ont soutenu avoir accédé au financement. Ce financement a été obtenu essentiellement auprès des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) pour 90% des bénéficiaires.

54,5% des montants de crédit obtenus par les entreprises ne dépassent guère 250.000 Fcfa. De manière globale les montants des crédits répertoriés varient entre 60.000 et 800.000 Fcfa. Ces montants assez modiques, obtenus après souvent des mois d'épargne, ne sont pas de nature à permettre à l'entreprise à consentir des investissements sur le moyen et le long terme d'autant que les crédits octroyés par les IMF sont à court terme, avec une durée maximale d'une année.

Les garanties de prêts exigés par les Institutions de micro financement sont plus souples et souvent matérielles :

- L'aval
- Le nantissement des équipements et matériels de travail
- La voiture
- La charrette.

Certains chefs de micro entreprise disent ne pas avoir besoin de crédit (7%) alors que d'autres ont recours à d'autres sources (16%) pour se faire financer. L'une de ces sources est les parents émigrés qui souvent accordent des financements aux gens restés sur place.

Deux destinations sont identifiées quant à l'utilisation des crédits obtenus. Il s'agit essentiellement de l'achat d'équipement (machine ou outillage) pour 55 % des crédits et 45 % pour l'achat de matières premières.

L'utilisation des crédits démontre, s'il en était besoin, que les entreprises éprouvent de réels besoins de financement pour engager des investissements qui vont créer les conditions de leur croissance.

Les difficultés avancées par les entrepreneurs qui font qu'ils ne s'adressent pas aux structures de financement sont essentiellement liées aux « conditions difficiles » (31.6%). Par « conditions difficiles » il faut entendre : l'épargne préalable, les frais de dossiers, ... A cela il faut ajouter la batterie de paperasserie qui revêt un caractère répulsif pour des individus qui n'ont pour la plupart aucune instruction en français.

L'autre difficulté réside dans le fait que la plus part des entrepreneurs (17.5%) non seulement rencontrent des difficultés pour épargner mais ont des contraintes réelles pour garantir les prêts sollicités.

Mais face à l'absence de structures de financement qui offrent des services financiers adaptés à leurs conditions, les entreprises continuent à se débrouiller avec les moyens rudimentaires (voir équipement et technologies) qui n'offrent pas toutes les garanties de qualité malgré leur ingéniosité.

Paragraphe 2 : L'équipement et la technologie

Le faible niveau d'équipement et la technologie rudimentaire constituent sans aucun doute une contrainte majeure au développement des MPEA en dépit de la volonté et de l'ingéniosité des artisans.

L'installation des MPEA sur des sites pratiquement à ciel ouvert illustre parfaitement l'état de dénuement de certaines MPEA. Seules 14% des MPEA enquêtées disposent de bâtiment aménagés pour les besoins de leurs travaux alors que 31.5% soutiennent posséder un terrain généralement cédé par la collectivité locale de laquelle elles relèvent.

Les rares entreprises qui ont aménagé leur local et construits des bâtiments sont généralement celles qui évoluent dans les secteurs de la confection /habillement, de la construction métallique et de la menuiserie bois. Cet équipement sommaire caractérise la quasi-totalité des MPEA au sein desquelles le matériel et l'outillage utilisés sont essentiellement manuels et généralement acquis sur la base de ressources propres. C'est le cas notamment des MPEA de service.

Les rares entreprises qui disposent de machines et/ou d'équipements plus ou moins lourds requérant l'utilisation de l'énergie électrique sont recensées dans les filières de construction métallique et de bois, et dans une moindre mesure dans la confection et l'habillement. Il s'agit des raboteuses, des plieuses, des postes à souder, des machines à coudre, des machines de broderie, ... Certains équipements sont utilisés par leur propriétaire pour faire des prestations de services aux autres entreprises de la même filière qui n'en disposent pas.

Ce faible niveau d'équipement est cité par **78.9%** des micros entrepreneurs enquêtés comme étant l'un des facteurs qui bloquent l'amélioration de la qualité des produits et des services offerts à la clientèle et par conséquent au développement de leur entreprise.

Paragraphe 3 : Les aptitudes des entrepreneurs

La performance des entreprises ne dépendent pas seulement de l'équipement et du matériel mais est tributaire dans une large mesure de la qualité des ressources humaines qui doivent produire et définir des stratégies pour attaquer le marché.

Cependant, s'il y a un facteur qui handicape lourdement le développement et la croissance des MPEA, c'est incontestablement le niveau d'instruction et de formation des entrepreneurs.

Ce manque d'instruction s'illustre par le fait que le 1/3 des entrepreneurs enquêtés ne sait ni lire ni écrire en Français même si quelques uns parmi eux sont alphabétisés en arabe.

En considérant l'effectif global des entrepreneurs enquêtés, moins de 50% d'entre eux ont le niveau d'instruction primaire. Cela démontre le degré d'analphabétisme qui règne dans cette corporation composée d'individus n'ayant pu réussir ou fréquenter l'école. Aucune femme micro entrepreneur n'a fait des études supérieures (université) contre 2% seulement au niveau des hommes.

Cette situation rejaille forcément sur le niveau de qualification des entrepreneurs.

Tableau N°7 : Formation des micros entrepreneurs

Lieu de formation	Nombre	%
Auto apprentissage	5	8.7
Centre de formation	16	28
Chez un artisan	32	56.1
Autres	4	7
TOTAL	57	100

En jetant un coup d'œil sur le tableau ci-dessus, on voit que 28 % seulement ont affirmé avoir effectué une formation dans un Centre de Formation Professionnelle. S'il est vrai que certains d'entre eux ont eu à faire tout leur cursus professionnel dans un centre, il n'en demeure pas moins vrai que la majorité n'a fréquenté ces Centres que sous forme de stage ponctuel. Cela se comprend du fait de leur niveau d'instruction qui ne les autorise pas souvent à suivre des enseignements théoriques.

Ainsi 8.7% des entrepreneurs affirment être des autodidactes tandis que 56% ont acquis leur qualification professionnelle auprès d'un artisan. Cela confirme le fait que les entreprises ne sont pas seulement des unités économiques mais aussi et surtout de véritables centres de formation qui jouent un rôle de régulateur social face à la montée du chômage des jeunes.

Sur le plan de la gestion, aucune MPEA enquêtée ne tient une comptabilité même simplifiée. Les seuls outils de gestion utilisés sont le carnet de facture (29.8%), le carnet de reçu (17.5%), le carnet de commande (22.8%)...

C'est dire qu'il est très difficile d'apprécier le niveau de rentabilité des MPEA qui sont plutôt versées dans la gestion informelle.

Certains micros entrepreneurs voudraient effectivement être à mesure de calculer correctement le coût de revient de leur produit et déterminer leur bénéfice mais se disent n'avoir aucune notion en matière de comptabilité.

Limités par leur faible niveau d'instruction et handicapés par l'absence d'une formation en entrepreneurship, les micros et petits entrepreneurs, malgré la maîtrise technique de leur métier, éprouvent des difficultés objectives pour se comporter en véritables managers capables de conduire leurs unités de production comme de véritables entreprises modernes porteuses de croissance.

Paragraphe 4. Le marché : clientèle, prix et concurrence

Comme il a été souligné plus haut, les micros et petites entreprises offrent des produits et des services qui répondent parfaitement aux besoins et au pouvoir d'achat des populations, fortement dégradé ces dernières années.

Cette situation est d'autant plus vraie que 96.5% des MPEA enquêtées disent avoir comme clientèle les ménages tandis que 22.8% soutiennent travailler avec les entreprises. Certaines travaillent avec les services officiels ((14%) et les Organisations Non Gouvernementale (3.5%).

Cette situation s'explique dans une large mesure par le fait que 86% des MPEA ne développent aucune stratégie pour conquérir des marchés si ce n'est attendre l'arrivée des clients. Ces entreprises ne comptent que sur la publicité des clients (55.4%) et la publicité de la famille (15.8%).

Par ailleurs, en dépit de cette limite en matière de communication, 64% des MPEA enquêtées affirment que leur clientèle a augmenté ces dernières années contre 8.7% qui soutiennent le contraire et 26.3% qui disent ne pas noter de changement.

Il convient de signaler que 22.8% des chefs d'entreprise affirment avoir travaillé avec les Industries Chimiques du Sénégal. Certains ont eu à travailler avec cette Industrie dans le cadre de leur structure par contre certains l'ont été à titre individuel.

Dans tous les cas, les 11 chefs micros et petits entrepreneurs qui ont bénéficié de marchés des ICS ont tous cité le préfinancement des travaux et le long délai de paiement (60 jours après réception) comme des contraintes majeures qui ne militent pas pour la promotion des MPEA au regard de leurs faibles capacités financières.

S'agissant des prix pratiqués, ils sont fixés essentiellement sur la base du marchandage (61.4%). Toutefois, même avec le marchandage, 42% des MPEA déterminent leur prix en tenant compte du coût de revient de leurs produits ou services tandis que 26% intègrent l'environnement, c'est-à-dire, les prix pratiqués sur le marché avant de fixer les leurs.

Dans tous les cas, la souplesse des prix affichés par les MPEA ainsi que la relative compétitivité de leurs produits et services face aux grandes entreprises sont les principaux facteurs explicatifs qui font que les ménages s'adressent à eux pour acquérir certains biens ou obtenir certains services.

La souplesse dans la fixation des prix n'est pas le fait de coûts mais elle est liée essentiellement à la concurrence.

En fait, 31.6% des MPEA identifient la concurrence comme un frein au développement de leurs activités. Cette concurrence, due à 78.9 % aux entreprises de même taille, à laquelle se livrent les MPEA se comprend aisément dans la mesure où elles investissent les mêmes segments et niches sur le marché.

Elles déclarent souffrir dans une moindre mesure de la concurrence de certaines grandes entreprises modernes (16.3%) et autres formes de concurrence comme l'importation de certains produits (7%) tels que la friperie, les produits de contrefaçon,...

Aux difficultés liées à l'accès aux services financiers, à la faible capacité de management des chefs d'entreprise et au faible niveau d'équipement et de développement technologique, s'ajoutent les obstacles dressés par les formalités administratives (49.1%), l'écoulement des produits (14%), les problèmes de pièces de rechange (10.5%) et le coût élevé des matières premières et de l'énergie (10.5%).

Il importe de trouver des solutions à ces difficultés pour créer les conditions d'un développement harmonieux des micros et petites entreprises qui constituent non seulement des outils de lutte contre la pauvreté mais de véritables moyens pour promouvoir un développement économique et social endogène et durable.

CHAPITRE II : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DES MOCROS ET PETITES ENTREPRISES ARTISANALES.

Section 1 : Axes stratégiques de relance des Micros et Petites Entreprises Artisanales

Les axes stratégiques de relance de la micro et petite entreprise doivent s'inscrire dans la dynamique de croissance observée dans l'économie et s'insérer dans le processus de développement du secteur privé de manière globale.

Dans ce cadre, la volonté affichée des pouvoirs publics de faire des micros et petites entreprises le moteur du développement de l'artisanat-étape incontournable vers l'industrialisation- est un facteur qui participe de la réussite de cette démarche.

S'il est vrai que la relance doit être le produit de la conjonction de plusieurs paramètres pour arriver à des résultats tangibles, il n'en reste pas moins vrai que la facilitation de l'accès aux ressources productives notamment aux services financiers et le développement des services d'appui aux entreprises nous semblent être deux leviers qu'il convient d'actionner pour créer les conditions d'un développement durable et pérenne de ces structures.

Paragraphe 1. La facilitation de l'accès au financement

La stratégie de relance de la micro et de la petite entreprise artisanale doit se bâtir essentiellement autour du développement de l'offre de financement adaptée aux spécificités de ces types d'entreprise.

De manière générale, les tentatives apportées jusqu'ici au problème du financement des entreprises n'ont pas connu les effets escomptés tant en ce qui concerne les lignes de refinancement des projets que des fonds des bailleurs de fonds.

Dans la zone des Industries Chimiques du Sénégal, on ne note pas la présence d'une Agence de Banque. Cependant, évoluent dans la zone diverses Institutions de Micros Finance que sont : la Mutuelle d'Epargne et de crédit de Taïba Ndiaye, le Groupement d'Epargne et de Crédit des Femmes de Méouane, la Mutuelle d'Epargne et de Crédit du PAMECAS, la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Union des Groupements Paysans des Niayes (UGPN), la Coopérative d'Epargne et de Crédit et de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit ainsi que le Crédit Mutuel de Mboro. A l'exception du GEC/FAM et du CMS, les autres IMF sont de création très récente, mises en place dans la mouvance générale d'émergence des institutions de micros finance.

Ce développement rapide et prodigieux des Institutions de Micros Finance traduit incontestablement une réponse populaire face à l'inaccessibilité au système de financement formel par les Agents Economiques modestes (Petit commerce, Artisanat, services...).

« Le dynamisme des Institutions de Micro Finance pourrait être perçue alors comme une réponse populaire et structurée face aux problèmes de financement »

Cependant, en dépit de la profusion de ces Institutions, le problème du financement des micros et Petites Entreprises dans la zone n'a pas encore trouvé une solution appropriée et durable bien au contraire, elles continuent de souffrir d'un accès réduit à des services financiers adaptés à leurs besoins.

Comme indiqué plus haut, à peine 20% des MPEA ont bénéficié de prêts dans les trois Communautés Rurales et la Commune polarisées par les cinq Mutuelles d'Epargne et de Crédit recensées. Ces prêts, souvent très modiques, sont obtenus à titre individuel au nom du Chef d'Entreprise mais non à celui de l'entreprise.

Aussi, l'autofinancement n'est-t-il pas le recours le plus utilisé par les Micros et Petites entreprises pour financer l'acquisition de leur immobilisation et la satisfaction de leurs besoins en fonds de roulement.

Dès lors, les équipements utilisés et subséquemment les technologies adoptées par les MPEA sont sommaires et requièrent une grande consommation d'énergie humaine faute de financement pour acquérir des équipements modernes, adaptés et performants.

Cette situation s'explique par le fait que les IMF de la zone n'ont pas de grandes disponibilités en ressources financières qui leur permettent de faire face à la demande et de pouvoir pratiquer des échéanciers à moyen et long terme.

La majorité des prêts sont donnés au taux de 2% par mois pour une période n'excédant pas 6 à 9 mois. C'est dire que les IMF ne disposent pas de ressources longues et n'ont pas fondamentalement pour vocation de financer l'entreprise mais sont plutôt présentes sur le terrain de la lutte pour la survie.

Les produits offerts sont plutôt adaptés aux activités de petit commerce et de services que de l'investissement qui demande du temps pour être rentabilisé.

La zone n'a point bénéficié des programmes d'appui aux et petites entreprises artisanales comme la ligne de crédit de la BOAD ou celle du Fonds de Promotion Economique. Ceci relève d'une part d'un manque d'organisation et de sous information des entrepreneurs et d'autre part des mécanismes lourds mis en place pour accéder à ces sources de financement.

Dans ce contexte d'accès difficile aux services financiers, deux projets en l'occurrence le Projet de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Horticoles (PPMEH) et le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans la zone riveraine des ICS (PALPICS) ont mis en place un dispositif de financement des activités productives.

La ligne de crédit du PPMEH n'intéresse pas les entreprises artisanales dans la mesure où ne sont éligibles à ce fonds que celles évoluant dans le domaine du maraîchage.

En revanche, pour le PALPICS, la démarche de financement n'est pas exclusiviste car toutes les activités sont susceptibles d'être financées y comprises les activités artisanales.

Le PALPICS a domicilié 40.000.000 Fcfa dans quatre Mutuelles d'Epargne et de Crédit pour financer les activités économiques de toutes les couches sociales.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les activités financées par les trois premières mutuelles appuyées.

**Tableau N°8 : Situation des activités financées par le PALPICS
Juin 2004**

IMF	Montant crédit octroyé	Nombre Bénéficiaires		Montant Plancher	Montant plafond	Secteur d'activités
		Individuel	Collectif			
MEC/CRT	10.000.000	33	3	75.000	500.000	Commerce, Agriculture, Artisanat,
GEC/FAM	10.000.000	16	5	250.000	500.000	Embouche bovine Petit commerce
COOPEC	10.000.000	64	50	25.000	100.000	Petit commerce
MEC/UGPN	10.000.000	Cette mutuelle a bénéficié de l'appui du PALPICS au cours de l'année 2004. Elle vient juste de démarrer les opérations concernant l'administration de ce fonds de crédit				
Total	40.000.000	113	58	-	-	-

Nota : ces données ne concernent pas la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Groupements Paysans qui est la dernière IMF à bénéficier d'un renforcement d'actif de 10.000.000.

On se rend compte que sur les 113 Projets individuels et 58 projets collectifs ayant été financés, l'artisanat n'occupe pas une place importante. Seule la MEC/CRT a eu à appuyer des activités relevant de ce secteur pour un montant modique de 250.000 Fcfa.

Il va sans dire que ce type de financement, bien que répondant à une demande ponctuelle de certaines catégories sociales, n'est pas adapté pour les micros et petites entreprises artisanales qui ont besoin d'un financement beaucoup plus conséquent sur une période plus longue.

Cette situation pourrait expliquer la création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Artisans de la région de Thiès (MECART) même si aucun micro entrepreneur enquêté de la zone n'est membre de cette IMF.

Or, parmi les problèmes posés qui freinent l'émergence et le développement du micro et petit entrepreneuriat, environ 80% des chefs d'entreprise citent les difficultés d'accès au financement.

Il apparaît dès lors, que l'amélioration du système de financement, si tant qu'il existe, constitue un axe central dans toute stratégie de relance des et petites entreprises artisanales dans la zone minière des ICS.

Ceci est d'autant vrai que 98.5% des entrepreneurs enquêtés pensent que la mise en place d'un « crédit équipement » est une condition incontournable pour améliorer la productivité, la qualité des produits et accélérer la modernisation des unités de production artisanales en vue de les inscrire dans une dynamique de croissance.

C'est la raison pour laquelle, la création d'un mécanisme de financement spécialisé, adapté au contexte des MPEA de la zone se présente comme une impérieuse nécessité.

Il ne s'agit pas de *fonds de garantie* encore moins de *lignes de refinancement* mais de la création d'un système de financement spécialisé, entièrement destiné au financement des micros et petites entreprises, capable de se pérenniser économiquement et institutionnellement au-delà du nécessaire appui lors de sa mise en place.

Ce mécanisme qui pourrait être un **Fonds d'Appui aux Micros et Petites Entreprises Artisanales (FAMPEA)** devrait s'appuyer sur une IMF performante et accessible au regard de sa proximité des bénéficiaires mais qui serait dotée de ressources Humaines formées sur les problèmes de la micros entreprise.

Sur la base de mécanismes rigoureux de prêt, le Fonds aura à consentir des financements conséquents sur présentation de dossier bancable. Des critères (âge, professionnalisme, compétences techniques,...) seront établis en vue de sélectionner les entreprises qui présentent un réel potentiel et d'écarter les promoteurs à haut risque.

Le crédit octroyé sera également assujéti à la formation en gestion pour une utilisation optimale des ressources mais aussi pour leur rentabilisation.

La proximité, la souplesse et l'accessibilité constitueront le socle sur lequel devra être bâti le système.

Aussi, l'exploration **d'un système de crédit-bail** adapté aux conditions des micros et petites entreprises pour l'acquisition de fonds en vue de l'achat et de l'appropriation de l'équipement n'est-elle pas une alternative qui mérite d'être explorée et étudiée.

Paragraphe 2. Le renforcement de capacités des entrepreneurs

Le financement de la micro entreprise ne saurait donner sa pleine mesure, c'est à dire faire de cette dernière une unité de capitalisation, s'il n'est pas accompagné par d'autres services non financiers et qui sont aussi déterminants que les services financiers dans la recherche de rentabilité des MPEA.

Les services non financiers appelés « *services d'appui aux entreprises* » ou « *business development entreprise* » (BDS) en anglais, couvrent une large gamme de services proposés aux micros et petites entreprises dans la perspective de lever certaines contraintes liées à des facteurs non financiers comme l'insuffisance ou l'absence d'éducation, le défaut d'information, le décalage des compétences techniques, le manque de fiabilité des infrastructures de manière à devenir rentables ».

Il s'agit plus précisément des services relatifs à la formation, l'information, le conseil individualisé, les services juridiques et comptables, l'intermédiation commerciale et l'accès aux technologies...

Deux approches en matière de prestation des services non financiers sont à signaler :

- l'approche traditionnelle de développement qui s'appuie sur une institution en accordant des subventions qui permettent aux PME d'avoir accès aux services gratuitement. Cette approche se caractérise par son impact limité.
- L'approche de développement du marché, une approche nouvelle qui possède un potentiel d'atteindre un grand nombre de personnes de manière rentable et durable en développant un vaste marché de prestataires.

Le marché des services financiers existe dans la zone. En effet, l'enquête réalisée révèle que plus du 1/3 des entrepreneurs à savoir 35% ont cité la formation et 33.3% l'assistance technique comme étant des éléments indispensables pour renforcer leurs compétences de façon à ce qu'ils soient en phase avec les exigences de l'entreprise et l'évolution technologique.

Toutefois, cette formation est hypothéquée par l'analphabétisme massif qui règne au niveau des entrepreneurs artisans dont le 1/3 n'a aucune instruction ni en français, ni en langues nationales.

Compte tenu du fait que l'analphabétisme prive les artisans des formations dont ils ont besoin, des actions en matière d'alphabétisation s'avèrent alors incontournables pour permettre à ces derniers d'acquérir les rudiments de la lecture et du calcul.

L'alphabétisation doit être fonctionnelle, c'est-à-dire ayant une prise directe sur les réalités quotidiennes et professionnelles des bénéficiaires. Ce caractère fonctionnel de l'alphabétisation pourrait être obtenu assez rapidement avec les langues nationales même si la lecture en français est une nécessité absolue pour les besoins de la lecture des manuels et des fiches techniques qui sont libellées dans cette langue.

A ce titre, l'exemple du Projet GERME/BIT qui développe des modules d'entrepreneuriat en Wolof trouve ici toute sa pertinence.

La formation en entrepreneuriat se pose également comme une exigence pour le développement de la micro entreprise de la zone. Ceci est d'autant plus vrai que la quasi-totalité des entrepreneurs n'utilisent aucun outil de gestion si ce n'est des carnets de facture (29%) ;

Au demeurant, 86% d'entre eux attendent leur clientèle, 61% fixent les prix de leurs produits sur la base de marchandage et 78.9% souffrent de la concurrence des entreprises de même taille.

La conjonction de la faible capacité d'investissement et de satisfaction du besoin en fonds de roulement, et l'absence de politique commerciale font des unités artisanales des unités de survie plutôt que de véritables unités de capitalisation.

C'est la raison pour laquelle, la formation sur les modules ci-après nous semblent appropriée :

- **Esprit d'entreprise** : Notion de rentabilité, temps de travail et repos, gestion du personnel, organisation du travail,
- **Outils comptables simplifiés** : Notion des coûts de revient, notions de marges et de bénéfice, tenue de registres comptables, gestion des outils et machines, notions d'amortissement et de fonds de roulement,
- **Éléments de stratégie** : environnement de l'entreprise, planification, approvisionnement, gestion de stocks,...
- **Marketing** : Etude de marché, techniques de vente, politique de produits...

Cette formation en gestion devrait permettre à terme d'améliorer la productivité et les revenus des entrepreneurs et d'amorcer une dynamique de leur formalisation progressive.

A cette formation, il faudra ajouter l'assistance technique dans le cadre d'un programme de formation continue qui puisse permettre aux entrepreneurs de pouvoir suivre l'évolution technologique et d'en intégrer les acquis dans le cadre de leurs activités professionnelles. Par exemple l'utilisation de plus en plus de l'électronique dans le fonctionnement des automobiles, l'utilisation de l'ordinateur dans le bâtiment et la confection/habillement sont autant de données nouvelles que le micro entrepreneur doit maîtriser pour être productif et ne pas être en décalage avec son époque.

L'information et le conseil individualisé sont également d'une importance capitale en ce sens que la plupart des entrepreneurs vivent en vase clos et n'ont pas accès à l'information tant sur le plan des appuis que des opportunités d'affaires.

Cette situation s'explique par le fait que les entrepreneurs sont totalement désorganisés dans la zone et ne sont membres pratiquement d'aucune organisation socio professionnelle.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, **8.8%** seulement des micros entrepreneurs sont membres de la chambre des métiers, organe qui est sensé défendre leurs intérêts et assurer leur promotion à travers des programmes d'appui. Le motif invoqué, pour justifier cet état de fait par 86% de ces derniers, est le manque d'information.

S'agissant des cadres organisationnels, seuls les professionnels de la couture de la zone sont structurés dans une organisation alors que tous les autres corps de métiers n'ont aucun cadre de concertation pour faire avancer leur profession.

En somme, « les services pour le développement des entreprises (SDE) sont conçus pour aider particulièrement les micros et petites entreprises à surmonter les obstacles en vue d'une meilleure rentabilité en améliorant leur productivité et leur accès aux marchés à valeur ajoutée élevée. Ils peuvent de cette manière réaliser leur potentiel, trouver leur voie hors de la pauvreté, créer des emplois et contribuer à la croissance de l'économie locale »

Il convient de signaler que les services non financiers ont un coût que le micro entrepreneur de la zone n'a pas encore les moyens ou tout au moins n'est pas encore disposé à payer sur ses ressources propres. Il importe alors de trouver des alternatives qui s'inscriraient dans la pérennité et la durabilité pour la satisfaction de cette demande.

Section 2 : Création d'un environnement favorable au développement de la micro entreprise.

Le développement et la formalisation des petites et micros entreprises sont tributaires dans une large mesure de l'émergence d' « **entrepreneurs de type nouveau** » qui intègrent les éléments clés du management moderne à l'époque de la mondialisation.

D'autres mesures sont également nécessaires telles que la création d'un environnement en termes de marché, d'approvisionnement en matières premières et d'acquisition de nouvelles technologies.

La zone dispose d'un centre de formation pratique (CIFOP) qui assure la formation technique de jeunes dans différentes filières. Ce centre constitue un atout de taille qu'il convient d'intégrer dans les stratégies de relance des MPEA.

Mais plus fondamentalement, la relance des MPEA pourrait partir de l'action intégrée du PALPICS à travers son appui multiforme et des Industries Chimiques du Sénégal en tant que pôle de développement local.

Il s'agira également d'établir un lien, une passerelle entre l'appui à l'accès aux services financiers et non financiers dans la perspective de développer un programme cohérent et bénéficiant des conditions favorables pour atteindre les objectifs qui lui seront fixés.

Paragraphe 1 : Rôle du PALPICS : Appui à l'émergence de micros et petits entrepreneurs modernes

L'action du PALPICS, dont l'Agence d'Exécution est l'Organisation Internationale du Travail (OIT) s'inscrit déjà dans la perspective de promotion de l'entrepreneuriat. Son appui dans le domaine de l'entrepreneuriat est multiforme.

Aussi, au-delà de son programme de micro crédit, le PALPICS a-t-il initié différentes activités relatives aux services financiers notamment en matière de renforcement des capacités.

A ce titre, la formation de 50 Jeunes garçons et filles dans les filières de la chaudronnerie, de la mécanique automobile, du bâtiment et de la coiffure participe de cette stratégie d'appui à l'émergence de micros entrepreneurs modernes

En outre, le Projet a initié la formation de 16 micros entrepreneurs et petits entrepreneurs au module « Gérez mieux son entreprise » en vue de leur inculquer les notions de base en matière de gestion.

La moyenne d'âge des participants est de 33 ans et une seule femme a été concernée par cette formation. Les secteurs d'évolution des participants sont la menuiserie métallique, la menuiserie bois, la coiffure, la maintenance l'électronique,....

Dans cette mouvance, 20 Jeunes entrepreneurs potentiels dynamiques dont la moyenne d'âge tourne autour de 29 ans, ont été formés au Module « CREE » Créez son Entreprise de manière à leur donner les compétences et aptitudes requises pour élaborer et présenter des projets de qualité en matière de création d'entreprises et d'en assurer la gestion et la pérennisation sur la base de la méthodologie GERME/BIT.

Cette série de formation en entrepreneuriat est d'une importance capitale dans la mesure où elle vise à accroître les compétences des entrepreneurs potentiels ou en activité par l'acquisition d'outils nécessaires à la conduite d'activité rentable.

Le coût de ces différentes sessions de formation a été entièrement supporté par le PALPICS qui a payé intégralement les Honoraires et la Prise en charge des Consultants et des participants. Il est vrai que cette approche traditionnelle de fourniture de services non financiers a permis de toucher des micros entrepreneurs qui n'ont pas assez de moyens et des jeunes diplômés chômeurs qui manifestement n'avaient pas de quoi payer la formation.

Cependant, en voulant impulser durablement et de manière pérenne les entreprises, il serait souhaitable que le PALPICS réadapte sa méthodologie d'approche et réajuste son action sur le fond et la forme.

Sur la forme, il y a lieu de structurer les entrepreneurs **en réseaux** et par filière au regard des spécificités et des préoccupations de chaque secteur d'activités.

L'organisation des artisans selon cette modalité permettrait d'avoir des interlocuteurs et de pouvoir échanger avec les entrepreneurs sur leur demande réelle en matière de services d'appui au développement de l'entreprise et de diffuser l'information. De cette façon, la demande pourrait être mieux appréhendée et l'offre de services plus adaptée.

Sur le fond, il est tout à fait indiqué de se poser la question de savoir si l'approche traditionnelle de prestation de services directs pratiquée par le PALPICS- nécessaire à court terme- pourrait survivre au projet.

A notre avis, l'intervention du PALPICS dans le domaine de l'appui à l'émergence de l'entrepreneuriat doit davantage s'orienter dans le sens de la stimulation et du développement des marchés des services d'appui au développement de l'entreprise.

Pour ce faire, le PALPICS doit structurer son appui autour d'un programme qui doit reposer sur deux axes majeurs, étroitement liés, que sont :

- un mécanisme de financement spécialisé,
- un programme d'appui au développement du marché des services.

a- Un mécanisme de financement spécialisé :

Le PALPICS doit engager une réflexion en collaboration avec les différents acteurs à propos de la mise en place d'un système de financement spécialisé des et petites entreprises au regard des limites objectives des Mutuelles d'Epargne et de Crédit à prendre en charge correctement cette question.

En effet, les conditions d'accès aux ressources ne sont pas liées nécessairement au développement d'activités économiques rentables. Les principaux critères retenus sont la garantie du crédit et les capacités de remboursement des demandeurs. Sans présenter un dossier de projet, des personnes peuvent accéder au crédit. Mais, il ne peut en être autrement d'autant que les montants octroyés ne peuvent assurer que l'exercice de petites activités notamment de petit commerce informel.

C'est dire que les lignes de crédit PALPICS n'apportent pas de solutions à la problématique du financement des entreprises. L'alternative qui semble la plus adaptée au contexte des micros et petites entreprises est la mise en place d'un système de **financement, spécialisé indépendant** des banques et qui leur soit entièrement destiné. A terme le système doit être capable de se pérenniser économiquement et institutionnellement au-delà de l'appui du PAL PICS.

A ce propos, une Institution de micros finance performante avec un personnel qualifié parce que bien formé sur les problèmes de l'entreprise, doté d'un « Guichet micros entreprise » et de ressources assez conséquentes pourrait être sélectionnée et servir de réceptacle au système.

Le financement sera assorti de critères rigoureux pour tirer les MPEA vers le haut. Il sera assujéti à la présentation d'un business plan bien élaboré, bancable et défendu par son promoteur.

De plus, les Promoteurs doivent s'engager à subir une formation en gestion (marketing et comptabilité) et en alphabétisation fonctionnelle dont les coûts seront subventionnés partiellement par le projet et le reliquat prélevé sur le montant du Prêt accordé.

b- Un programme d'appui au développement du marché des services :

Ce programme aura pour objectifs d'appuyer les entrepreneurs en termes d'organisation, de renforcement de capacités en gestion et d'information.

Pour ce faire, le paradigme du développement des marchés des services et d'appui aux entreprises sera adopté. Ainsi, le PALPICS fera en sorte que l'offre de services soit assurée par des entreprises de services avec qui il travaillera en étroite collaboration ainsi que l'Institution de micro finance chargée de l'administration du financement.

Cette approche doit s'appuyer sur l'émergence de types d'entreprise capables d'offrir des services adaptés à la demande des entreprises dont le point de départ est la formation de formateurs et d'entrepreneurs capables de s'investir dans l'activité de prestation de services.

Dans cette perspective, quelques jeunes diplômés de l'enseignement supérieur formés au « Module CREE » pourraient être organisés en Cabinets de prestation de service dans la zone dans les domaines de la formation et de l'assistance en comptabilité, en Marketing et les services d'accès aux technologies.

De cette façon, les promoteurs bénéficiaires de financement devront subir obligatoirement une formation en gestion dispensée par ces dits Cabinets avant le lancement de leurs activités.

La formation et l'assistance s'adresseraient également aux entrepreneurs en activité qui pourraient solliciter tel ou tel service aux prestataires en fonction des produits développés par ces derniers.

Sans supprimer la subvention et dans la logique de pérennisation et de durabilité, le PALPICS serait amené à initier un système qui permettrait aux prestataires de procéder au recouvrement des coûts.

Dès lors, le PALPICS pourrait instituer un système qui s'inspirerait des programmes relatifs aux **chèques de formation**. Il s'agit de mettre en place un système qui apportera une solution aux problèmes d'information et injectera une subvention partielle au niveau de la demande.

Cette subvention partielle, délivrée sous forme de chèques d'une certaine valeur (50 à 80% du coût de la prestation) permettra aux prestataires existants d'investir dans le développement de nouveaux produits de formation participant ainsi à l'avènement d'un marché plus compétitif et attirant de nouvelles demandes émanant des entrepreneurs.

Des centres de formation, des Cabinets d'études des Associations ou ONG seront sélectionnés sur la base d'un certain nombre de critères et agréés par le PALPICS au sein duquel sera créée une Cellule d'Appui à l'Entreprenariat (CAE) qui servira en même temps de centre d'information et de référencement pour le programme.

Sous leur demande, chaque entrepreneur recevra un nombre limité de chèques pour l'achat de formation dans les structures agréées. Le nombre de chèques attribué par entreprise est fonction de son niveau de développement et de sa demande. Toutefois, les petits et micros entrepreneurs les moins organisés et les plus démunis seront traités avec souplesse.

Les chèques ne pourront être payés qu'après achèvement des prestations et à la satisfaction des bénéficiaires. Un dispositif de contrôle sera mis en place en vue d'éviter les fraudes et de favoriser une concurrence saine et loyale entre les différents prestataires.

Un tel programme, au delà de l'amélioration de la rentabilité, de la productivité et de la qualité des produits, aura atteint son but s'il parvenait à faire comprendre aux micros et petits entrepreneurs que les services non financiers ont un coût au même titre que le crédit obtenu auprès des systèmes de financement.

Paragraphe 2. Rôle des ICS : Impulsion d'une zone de croissance

L'exploitation du phosphate et la fabrication d'acide constituent les activités développées par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) dans la zone. C'est dire qu'une grande industrie est en présence avec des possibilités de faire travailler non seulement les grandes entreprises mais aussi les micros et petites entreprises locales.

Certains chefs d'entreprise travaillent avec les ICS de manière individuelle alors que d'autres le font sur la base d'appel d'offres.

En tout état de cause, 22.8% des chefs d'entreprise enquêtés ont affirmé avoir travaillé avec les ICS contre 54.4% qui soutiennent le contraire. Il importe de souligner que ce ne sont pas toutes les micros et petites entreprises artisanales qui sont susceptibles de travailler avec cette industrie car cette collaboration est fonction de la filière.

Parmi ceux qui ont collaboré avec les ICS on y dénombre principalement les entreprises de menuiserie métallique et soudure, celles de menuiserie bois, de la mécanique automobile, de la couture et de l'habillement

Toutefois, les entreprises ayant travaillé avec les ICS ont soulevé des difficultés qui ne les favorisent pas telles que le préfinancement des travaux demandés (12.3%) et le délai de paiement long soit 60 jours après livraison (20%) ; Il faut souligner que 1.8% des micros entrepreneurs interviewés a parlé de la faiblesse des prix comme difficultés.

Pratiquement, toutes les entreprises évoluant dans les filières métal, bois, soudure et de services comme la mécanique ont émis le souhait de travailler avec l'industrie locale.

Ce partenariat est essentiellement envisagé sous l'angle de l'octroi de marché (74.3%), de la sous-traitance (19.3%), du renforcement de capacités (24.5%) et de l'assistance technique (12%).

C'est un truisme de dire que l'économie locale est tirée par les ICS au regard du nombre d'emplois créés et des revenus distribués dans les différentes localités qui environnent l'industrie. La volonté des plus hauts responsables des ICS de promouvoir les communautés qui composent l'environnement social est aujourd'hui indéniable, nous n'en voulons pour preuve que la mise en place d'un projet de lutte contre la pauvreté qu'est le PALPICS.

Il est vrai que la vocation première des ICS n'est pas de lutter contre le chômage ou de régler le problème de l'emploi dans la localité. Cependant, nous estimons en tant qu'entreprise socialement responsable, les ICS pourraient améliorer la qualité de sa contribution à l'impulsion du développement local par le biais de la promotion de l'entreprenariat en s'appuyant sur le PALPICS, fruit de sa coopération avec le Système des Nations Unies.

Ainsi son action renforcerait celle du PALPICS en créant les conditions de développement du marché local par la sous-traitance et la création d'infrastructure de promotion des micros et petites entreprises.

a- La sous-traitance

Il est vrai que les ICS développent déjà cette stratégie de sous-traitance tant avec les entreprises nationales qu'internationales. Seulement, il s'agira de la réorganiser sur la base d'une politique cohérente qui mettrait au cœur de la démarche la promotion des micros et petites entreprises locales.

Cette politique de sous-traitance sera articulée à deux niveaux :

➤ Les petits marchés des travaux et services

Sans déroger à ses règles et procédures, les ICS devraient développer une bonne politique d'information à l'endroit des micros et petites entreprises notamment sur les possibilités et les modalités de soumissionner à des dossiers d'appel d'offres.

De cette manière, les appels à la concurrence relatifs aux petits marchés de travaux et de services lancés au niveau local feront l'objet d'une compétition entre les entreprises éligibles c'est à dire remplissant les critères définis dans le cahier de charge.

Des réajustements seront également nécessaires dans la réglementation allant dans le sens de faciliter la tâche aux micros entreprises en raccourcissant par exemple le délai de paiement de 60 à 30 jours en plus d'autres mesures promotionnelles.

➤ Les grands marchés de travaux

Le second niveau est constitué par les grands marchés qui dépassent les capacités des micros et petites entreprises locales. Dans ce cas, il ne faudrait pas que celles-ci soient exclues du processus mais il conviendra de trouver un moyen de les impliquer dans l'exécution des travaux sur le terrain.

Dans cette optique, l'insertion d'une clause dans le cahier de charge qui ferait obligation à l'entreprise adjudicataire de sous traiter certains travaux à la mesure de leurs compétences aux micros et petites entreprises locales pourrait constituer une avancée significative dans la direction de la promotion et du développement de l'entrepreneuriat dans la zone.

La mise en œuvre d'une telle politique promotionnelle requiert des préalables dont l'organisation, la formalisation mais aussi le regroupement des et petites entreprises dont le socle devrait être constitué par la mise en place d'un Centre d'incubation.

b- L'appui à la création d'un « Incubateur »

Avec le développement du secteur de la micro entreprise, il est non seulement nécessaire de créer un environnement institutionnel favorable à leur fonctionnement mais aussi il s'avère utile d'organiser et de regrouper ses différentes composantes dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un « centre de croissance », « un « incubateur » ou une « pépinière d'entreprise ».

Les Industries Chimiques du Sénégal à travers le PALPICS et en collaboration avec l'Agence pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) pourrait aider à la matérialisation de cette proposition.

Il s'agira d'aménager un site industriel où seront logées les micros et petites entreprises ayant atteint un certain niveau de compétence et de formalisation. Ce centre aura pour rôle la facilitation pour la promotion du secteur par la mise à disposition de moyens pratiques et un soutien au développement.

S'agissant des moyens pratiques, le centre sera doté de locaux adaptés, sécurisés, modulables, évolutifs et à coût réduit.

De plus, ce centre favorisera la réduction des coûts de livraison de services essentiels et promotionnels, la normalisation des produits, le contrôle de qualité et la vulgarisation et le développement des technologies.

Pour ce faire, le centre devra comporter, des services partagés tels que l'électricité, l'eau, le téléphone voire l'Internet, une salle de bureautique (Photocopie, frappe, fax, reliure), salle de réunion, un restaurant ...

A cela, il faut ajouter la dotation du centre de machines et des équipements lourds qu'une micro entreprise aurait du mal à acquérir seule, la mise en place d'une Centrale d'achat pour réduire les coûts de matière première par le bais de l'économie d'échelle, la création de magasins de stockage et même de commercialisation ainsi qu'un Centre de formation et de perfectionnement qui faciliterait le transfert de technologies.

Quant au soutien, il s'articulera autour de l'appui à la maturation de projet, l'accès au financement et les services d'appui au développement de l'entreprise dont le conseil, la formation et l'information.

Le centre devra pouvoir trouver un site auprès des ICS dans le domaine minier ou au niveau du Conseil Rural de Darou Khoudoss. Toutefois, il ne devra pas être éloigné des ICS eu égard aux relations de symbiose dans différents domaines qu'il devrait entretenir avec cette grande Entreprise, locomotive des micros et petites entreprises locales.

En vérité, les ICS pourront tirer profit du développement de la sous-traitance locale par la flexibilité et l'accroissement de la rentabilité qu'elle va engendrer sur le plan financier.

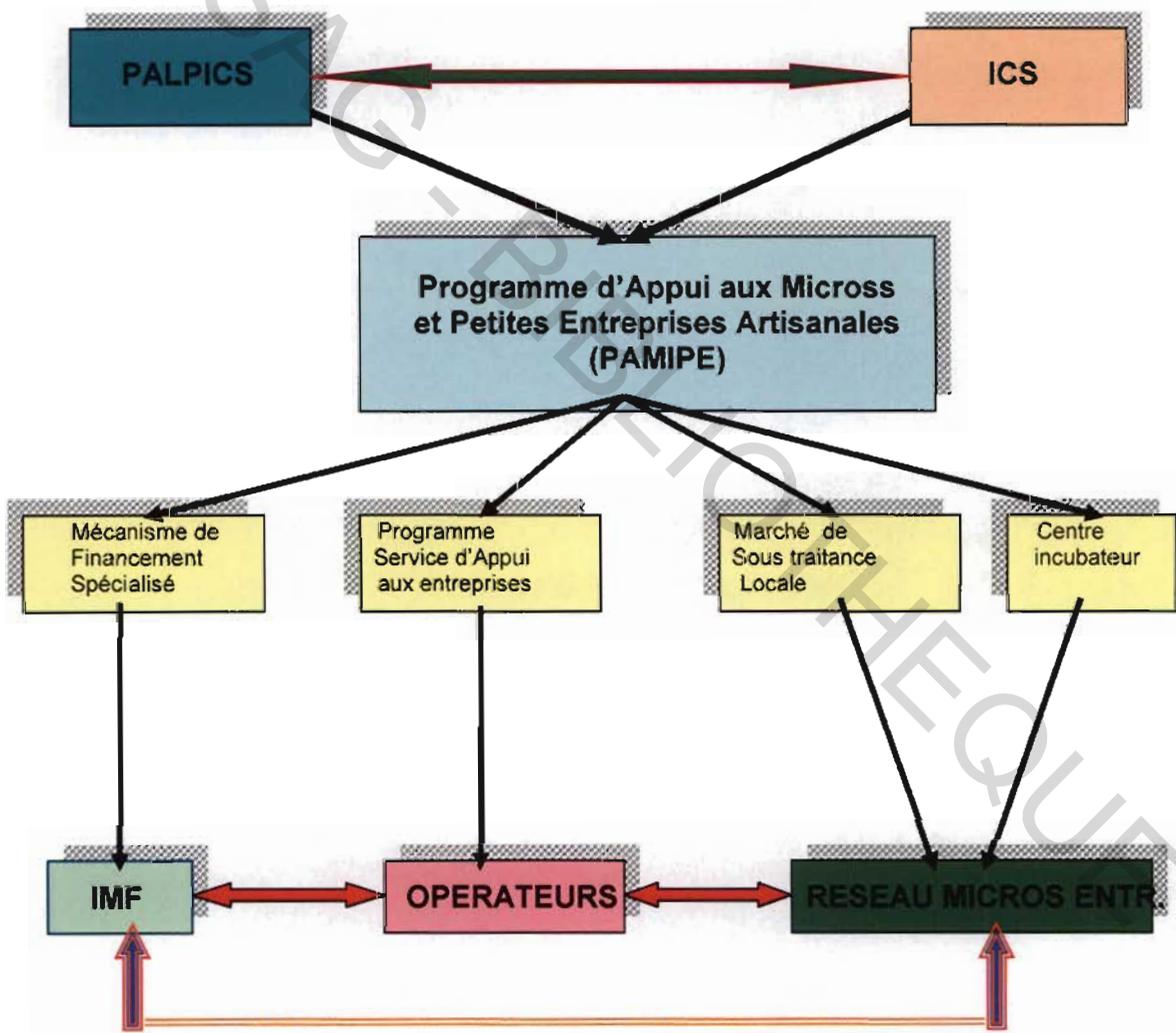
De plus, la pression exercée sur elles par les jeunes pour l'emploi salarié sera moins forte étant entendu qu'ils auront une nouvelle mine à exploiter en termes de création d'emplois productifs, décents et durables.

L'émergence de micros et petites entreprises et le développement de la sous-traitance locale par les ICS sont les piliers du développement local harmonieux de la zone minière.

Pour ce faire, la création d'une légère cellule chargée de la mise en cohérence des différentes actions émanant du PALPICS et des ICS pour la mise en œuvre de ce programme promotionnel constitue un impératif.

APPROCHE PROGRAMME

DE PROMOTION DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES



CONCLUSION GENERALE

Le rôle stratégique des micros et petites entreprises artisanales pour réduire le chômage, la précarité voire la pauvreté est une réalité indéniable dans la zone minière des Industries Chimiques du Sénégal.

Le nombre d'emplois créés, le nombre de jeunes en formation ainsi que les richesses produites illustrent parfaitement la contribution décisive des entreprises dans la lutte contre la misère et la pauvreté.

Dans la zone d'étude, caractérisée par la présence de l'une des plus grandes entreprises du Sénégal en l'occurrence les ICS et un dynamisme économique fondé sur le secteur du maraîchage et la pêche, la promotion des micros et petites entreprises artisanales offre une excellente opportunité d'intensification des activités productives familiales et de promotion de l'emploi productif et décent ; le tout bâti sur la base de l'esprit d'entreprise, socle pour promouvoir un secteur privé dynamique moteur de l'économie.

Cependant, vu le profil des managers et au regard des caractéristiques des micros et petites entreprises artisanales et les difficultés particulières auxquelles elles sont soumises, il s'avère nécessaire d'élaborer une stratégie de promotion et de développement qui doit aider à la création d'un cadre institutionnel, financier performant et un système de services de soutien opérationnel.

Les besoins en crédit du secteur de la micro entreprise sont satisfaits par d'autres sources notamment les fonds propres par les institutions traditionnelles non bancaires (les parents, les tontines) et dans une moindre mesure les Institutions de micro finance dont les capacités sont limitées eu égard au volume de crédit requis par ce secteur aussi stratégique en matière de lutte contre la pauvreté.

La réactivation de ce secteur appelle dans la zone des mesures énergiques et hardies dans le sens de l'amélioration de l'accès au crédit des micros et petites entreprises. C'est la raison pour laquelle la mise en place d'un système de financement spécialisé, innovant et s'appuyant sur une IMF performante nous semble être capitale dans toutes stratégies de relance de la micro entreprise.

Par ailleurs, soutenir le développement planifié du secteur de la micro et petite entreprise requiert la mise en œuvre d'une gamme de services non financiers tels que la formation, la gestion, le Marketing, le transfert de technologies, bref toutes choses qui participent de l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des activités menées.

C'est en cela que le développement du marché des services d'appui aux entreprises (SAE) et la création d'un centre d'incubation prennent toute leur importance car créant les conditions de viabilité du soutien qui ne peut faire l'économie de la subvention dans une première étape.

Dans cette perspective, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) mais aussi le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté (PALPICS) ont un rôle essentiel à jouer dans la relance de ce secteur qui recèle tous les atouts nécessaires pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté.

Les ICS en tant que locomotive, force motrice de l'économie locale pourrait aider à impulser le programme d'appui esquissé plus haut par l'organisation du marché de la sous traitance, l'assistance technique et l'appui à la création de l'Incubateur ou de la pépinière des entreprises.

Quant au Projet PALPICS, en dépit du rôle important joué dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat, un réajustement de sa méthode d'approche en matière de promotion du secteur de la micro entreprise doit être opéré en vue d'intégrer le paradigme du développement du marché des services qui est le seul gage de pérennité et de durabilité des programmes.

BIBLIOGRAPHIE

1. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel-Document de projet d'Appui aux petites entreprises du Sénégal.Septembre 2000- 56 pages
2. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Micros finance en collaboration avec le Centre d'Etudes de Politiques de Développement (CEPOD) Projet de Charte de la petite et moyenne entreprise au Sénégal- Août 2003.
3. PNUD/ONUDI-Rapport de l'étude sur la stratégie et la promotion des micros et petites entreprises au Sénégal- Mars 2001-72 pages.
4. Banque Mondiale Le secteur informel et les institutions de micros financement -1996.
5. OIT/ EMAS - Pour un système intégré de formation dans le secteur artisanal- le cas du Sénégal- -1998-
6. Etude conjointe PNUD/ONUDI/OIT - Développer la petite entreprise industrielle rurale : les leçons de l'expérience
7. Conseil Régional de Thiès - Plan Régional de Développement Intégré de la région de Thiès-2002/2006
8. Ministère de l'Economie et des Finances- Document de Réduction de la Pauvreté (DSRP) - Décembre 2001
9. PNUD- Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal-2001
10. Banque Ouest Africaine pour le Développement- La Promotion et le Financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans l'UEMOA- Mars 2003
11. Centre International de formation de l' OIT – Développer les débouchés commerciaux des SDE/ 4^{ème} séminaire annuel sur les SDE- Turin, Italie- Septembre 2003
12. Bureau International du Travail / Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent - 2002
13. Comité des Bailleurs pour le développement de la Petite Entreprise- Services d'appui aux entreprises : Principes directeurs relatifs aux interventions financés par des bailleurs – Edition 2001
14. BIT- Manuel méthodologique pour mener des enquêtes auprès d'unités économiques informelles- 1^{ère} édition- 1998
15. SEED/ BIT Document de travail N° 62 - Quels facteurs influencent la croissance et l'emploi décent dans les petites entreprises en Guinée- 2004
16. PNUD- Libérez l'entrepreneuriat, Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies-2004
17. Industries Chimiques du Sénégal/Présentation du Groupe- Février 2000

CESAG - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire d'enquête

**Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CESAG**

**Institut Supérieur de Gestion des Entreprises et des Organisations
ISGEO**

**Impact des micros et petites entreprises artisanales (MPEA) dans la lutte contre la pauvreté
dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal**

QUESTIONNAIRE

N°.....

Nom de l'entreprise..... Activité principale..... *

Adresse.....

Commune.....

Quartier.....

Communauté Rurale.....

Village.....

1. PROFIL DE L'ENTREPRENEUR

1.1. Nom et Prénom :

1.2. Sexe : M 1 F 2

1.3. Age :

1.4. Niveau d'instruction : Aucun 1 Primaire 2 Secondaire 3 Supérieur 4

1.5. En quelle année avez-vous débuté votre activité ? 19 200

1.6. Tirez vous de revenus dans d'autres activités ? Oui Non

1.7. Si oui, lesquelles ? Salaire Public 1 Privé 2
Agricultur 3 Commerce 4 Service 5 Autres 6

2. STATUT DE L'ENTREPRISE

2.1. Date de création de l'entreprise : 19 200

2.2. Etes-vous inscrit au registre de commerce ? Oui Non

2.3. Etes-vous affilié à un régime de sécurité sociale ? Oui Non

2.4. Si oui, combien de personnes sont elles inscrites

3. STRUCTURE DE L'EMPLOI

3.1. Combien de personnes travaillent dans l'entreprise :

3.2. Composition et caractéristiques de la main d'œuvre :

Catégorie (A)	Age	Sexe 1 : M 2 : F	Niveau éducation (B)	Niveau formation (C)	Ancienneté dans l'entreprise	Heures de travail par semaine	Rémunération par mois (passé)			Mode de rémunération (D)
							Argent	Nature	Total	
1. P										

A- Catégorie main d'œuvre

- P. patron
- A. Associé actif
- S.P. Salarié Permanent
- AP. Apprenti
- SO. Salarié Occasionnel
- 5. Autres, préciser
- AF. Aide Familial

B. Niveau d'éducation

- 1. Aucun
- 2. Primaire
- 3. Secondaire
- 4. Supérieur

C- Niveau de formation

- 1. Auto apprentissage
- 2. App. Chez un artisan
- 3. Centre de formation
- 4. Formé dans l'entreprise
- 5. Autres, préciser

D- Mode de rémunération

- 1. Salaire fixe
- 2. A la pièce
- 3. % des recettes
- 4. Argent de poche
- 5. Autre, préciser

3.3. Avez-vous formé des jeunes ? Oui 1 Non 2

3.4. Si oui, combien en avez-vous formé ? Quelle est la durée moyenne de la formation ? Années

3.5. Combien sont-ils à :

Travailler dans votre entreprise 1 Etre micros entrepreneur 2 Etre employé dans une autre entreprise 3

Chercher un emploi 4 Autres, préciser

4. MATERIEL ET EQUIPEMENT DE L'ENTREPRISE

Investissements	Nombre d'unités	Valeur d'acquisition	Etat			Année d'acquisition	Source de financement
			Bon1-	Moyen2-	Mauvais3		
Terrain							
Bâtiment/Construction							
Véhicules							
Machines et équipements - - -							
Petit matériel /outillage électrique							
Mobilier							
Autres							

5. PRODUCTION DE RICHESSES ET STRUCTURE DES COÛTS

Principaux produits ou services	P.U	Quantité fabriquée			Montant total des recettes		
		Jour	Semaine passée	Mois passé	Jour	Semaine passée	Mois passé

5.1 .Quelles sont les principales matières premières utilisées ?

Matièresières ou Consommations intermédiaires	Fournisseurs			Lieu d'approvisionnement	Valeur en FCFA		
	Etabl. Informel (1)	Etabl. Moderne (2)	Recyclé (3)		Jour	Semaine passée	Mois passé

5.2. Quels sont les autres frais de fonctionnement ?

Autres charges	Valeur mensuelle		
	Grande activité	Faible activité	Mois passé
1. Electricité			
2. Eau			
3. Téléphone			
4. Location machine/sce			
5. Réparation			
6. Transport			
7. Loyer			
8. Impôt			
9. Autres combustibles			
10. Autres			
Total			

5.3. Quelles sont les recettes mensuelles ?

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Oct.	Nov.	Déc.
Bon												
Moyen												
Mauvais												

5.4. En cas de forte activité, quelles conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise ?

Allongement durée du travail 1 Engage du personnel 2 Augmente les salaires 3 Sous traitance 4

6. STRATEGIES DE MARCHE

6.1. Quels sont vos clients ?

Ind/Ménage 1 Entreprise 2 Services 3 Autres 4 préciser.....

6.2. Comment trouvez-vous votre clientèle ?

Attendre les client 1 chercher les client 2 Publicité des client 3 Publicité famille 4 Publicité média 5

6.2. Comment fixez vous vos prix ?

Marchandage 1 Comparaison avec les prix sur le marché 2 Calcul coût de revient 3

6.3. Au cours des trois dernières années, votre clientèle ? a augmenté 1 a diminué 2 sans changement 3

6.4. Quels sont vos principaux concurrents ? Entreprise de la même taille 1 Petites entreprises modernes 2
Grandes entreprises 3 autres, préciser

6.5. Quelles solutions mettez vous en œuvre pour faire face à la concurrence ? Réduction des prix
Amélioration qualité produit 2 Diversification des produits 3 Diminution qualité produit 4

2 Recherche nouveaux clients 5 Publicité 4 Autres, préciser

7. GESTION

7.1. Utilisez vous des outils modernes de gestion ? Oui 1 Non

7.2. Si oui, lesquels ? Carnet de commande Carnet d'achat Carnet de vente Carnet de facture
Carnet de reçus Autres, préciser

8. FINANCEMENT DES ACTIVITES

8.1. Avez-vous essayé d'obtenir un crédit ? Oui 1 Non 2

8.2. Si oui, auprès de quelle institution ? Mutuelle 1 Banque 2 Autres, préciser 3..... 2
En cas de refus ou de non essai, quelles en ont été les raisons ? Procédures compliquées 1 Manque de garantie

Intérêt élevé 3 Conditions difficiles à remplir 4 Pas besoin de crédit 5 Recours à d'autres sources 6

8.3 . En cas d'obtention, quelle a été votre garantie ?.....

8.4. Quel a été le montant du dernier crédit obtenu?

8.5. Quelle utilisation en avez-vous faite ? Achat machir 1 Matières lère 2 Construction 3 Maintenance 4

9. PARTENARIAT

9.1. Etes vous affilié à la chambre des métiers ? Oui 1 Non 2

9.2. Si oui, quels sont les avantages de cette affiliation ? Défense d'intérêts 1 Obtention de marché 2

Renforcement de capacité 3 Autres, préciser.....

9.3. Si non, Pourquoi ? Pas d'intérêt 1 Perte de temps 2 Pas de moyens 3

Manque d'informations 4 Autres à préciser.....

9.4. Votre entreprise est- elle agréé par les ICS ? Oui 1 Non 2

9.5. Avez-vous travaillé avec les Industries Chimiques du Sénégal ? Oui 1 Non 2

9.6.. Si oui, quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre de votre collaboration avec les ICS ?

Délai de paiement long 1 Procédures administratives longues 2 Préfinancement 3

Autres, préciser.....

9.7. Si non, pourquoi ? Manque d'information 1 Absence de papiers 2 Jamais sollicité 3

Autres, préciser.....

9.8. Souhaitez vous une collaboration avec les ICS

Oui

1

Non

2

9.9. Si oui, sous quelle forme ?

Octroi de marché

Sous-traitance

Renforcement des capacités

Appui technique

Autres préciser.....

10. CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

10.1. Quels sont les principaux problèmes rencontrés

Diminution clientèle

1

Concurrence

Coût élevé matières premières

Coût élevé des équipements

4

Problèmes de pièces de rechange

Main d'œuvre non qualifiée

Formalités administratives

7

Taxes et impôts

8

Problème d'écoulement

Autres, préciser.....

10.2. De quoi auriez vous besoin pour développer votre entreprise, créer des emplois et améliorer votre revenu ?

Crédit achat équipement

1

Formation

2

Assistance technique

3

Conquête de nouveaux marchés

4

Approvisionnement en mat.ières

5

Local

6

Réduction taxe

7

Simplification formalités

8

Autres,.....

Commentaires

/Observations

.....
.....
.....
.....

Annexe 2 : Liste des entreprises enquêtées

N°	Nom chef d'entreprise	Filière	Localité
1	« Darou plomberie » Idy FAYE	BTP (Plomberie)	Darou Khoudoss
2	« Lobé DIOP » Alassane DIOP	BTP (Peintre bâtiment)	Taïba NDIAYE
3	« EGBLF Lamp FALL » Songo NDIAYE	BTP (Bâtiment travaux publics)	Taïba NDIAYE
4	«GIE Travaux d'aménagement » Mor DIOP	BTP (Plomberie sanitaire)	Darou Khoudoss
5	« Wakeur serigne habibou » S. Habibou Mbacké Ndiaye	BTP (carrelage)	Taïba NDIAYE
6	« GIE Darou construction » Mbaye FAYE	BTP	Darou Khoudoss
7	« Babacar & FRERES » Babacar BA	BTP (Peinture bâtiment)	Mboro
8	« Lamp FALL » Ousseynou DIA	BTP (maçonnerie)	Taïba NDIAYE
9	« Mboro Carrelage »	BTP (carrelage)	Mboro
10	« Soppey Serigne Fallou » Mor THIAM	Métal (construction métallique)	Méouane
11	« Khadim Rassoul » Mapathé KARE	Métal (construction métallique)	Mboro escale
12	« LO & FRERES » Meïssa LO	Métal (construction métallique)	Darou Khoudoss
13	« GIE COSEA » Ibrahima NDIAYE	Métal (construction métallique)	Darou Khoudoss
14	« Keur Khadim » Saniébé MBAYE	Métal (construction métallique)	Taïba NDIAYE
15	« Touba Darou Salam » Fara DIALLO	Métal (construction métallique)	Taïba NDIAYE
16	« Atelier Gora GUEYE » Gora GUAYE	Métal (construction métallique)	Mboro
17	« Khadim Rassoul Couture » Serigne KENE	Couture / confection	Mboro
18	« Soppey Serigne Moustapha » Maty TALL	Teinture	Taïba NDIAYE
19	« Soppey Mame Diarra » Fatou MBAYE	Coupe et couture (dames)	Taïba NDIAYE
20	« Soppey Nabi » Mor MBENGUE	Couture	Mboro
21	«Gandiol » Sokhna Oumou Khaïry MBAYE	Couture	Mboro
22	« Keur Khadim » Yacine MBODJI	Couture	Darou Khoudoss

N°	Nom chef d'entreprise	Filière	Localité
23	« Spey Serigne Mansour SY » Aminta DIOP	Coupe et couture - broderie	Darou Khoudoss
24	« Islam Couture » Ahmadou NIANG	Couture	Taïba Ndiaye
25	« Khalifa Abacar SY » Habib MBOW	Bijouterie	Mboro
26	« Lamp FALL » Sagaye NDIAYE	Bijouterie	Taïba Ndiaye
27	« Sokhna Amy DIOUF » Oumou MBAYE	Coiffure (dames)	Mboro
28	« Khadim Rassoul » Ibrahima SEYE	Coiffure (hommes)	Mboro
29	« Salon GNINGA la linguère » Mme FALL Bigue MBAYE	Coiffure (dames)	Mboro
30	« Salon mame Diarra Bousso » Maguette MBOW	Coiffure (dames)	Taïba ndiaye
31	« TAY BAN » Khoudia NDIAYE	Poterie	Taïba NDIAYE
32	« Le Connaisseur » Cheikh Tidiane THIAM	Coiffure (hommes)	Taïba NDIAYE
33	« Salon de coiffure le gandiol » Pourmerie DIOP	Coiffure maquillage (dames)	Darou Khoudoss
34	« KHARMA & KHARMA » Abdou Aziz KHARMA	Cuir et peaux	Mboro
35	« TAIBATOISE » Demba MBOW	Cuir et peaux	Mboro
36	« FAYE & FRERES » Oumar FAYE	Service (mécanique générale)	Mboro
37	« GIE Keur DABA » Abdoulaye LY	Service (charge batterie et réparation)	Mboro
38	Daouda FAYE	Service (mécanique diesel auto)	Mboro
39	Malick BA	Service (électricien automobile)	Mboro
40	Ndiaga MBAYE	Service (Tôlier automobile)	Mboro
41	Birame NDIAYE	Service (mécanique générale et soudure métallique)	Mboro
42	« Sidy BOUYA Electrique » Sidy Bouya BA	Service (électricien automobile)	Mboro
43	« Touba GARAGE » El hadji Falilou FAYE	Service (mécanique automobile)	Darou Khoudoss
44	«GIE BOKK XALAAT » Malick FALL	BTP (peinture)	Taïba NDIAYE

N°	Nom chef d'entreprise	Filière	Localité
45	« E. Sam DIALLO » Amadou DIALLO	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Mboro
46	« Menuiserie SYLLA & FRERES » Ibrahima SYLLA	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Mboro
47	« SUPER CAYOR » Cheikh MBENGUE	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Mboro
48	« Keur serigne Mansour SY » Kalidou SAGNA	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Mboro
49	« Kamara & FRERES » Cherif KAMARA	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Darou Khoudoss
50	« Serigne NDIAYE & FRERES » Seringe NDIAYE	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Darou Khoudoss
01	« Bakary & FRERES » Bakary BADJI	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Darou Khoudoss
52	« Keur serigne Fallou MBACKE » Aboubakary SY	Tapisserie générale	Mboro
53	Aliou DIOP	Menuiserie/Ebéniste (bois)	Méouane
54	« TAIBA Menuiserie » Mamadou FALL	Menuiserie - Bâtiment	Taïba NDIAYE
55	« MBENGUE & FRERES » Jean Pascal MBENGUE	Menuiserie et sculpture	Mboro
56	« Soppey NABI » Ibrahima NDIAYE	Couture	Méouane
57	« DIEUF JËL » El Hadji MBAYE SECK	Construction métallique bâtiment	Mboro

Annexe 3 : Liste des stagiaires formés au Cifop par le PALPICS

Localité	Prénom et No	Date et lieu de naissance	Diplôme Obtenu	Filière
Communauté Rurale de Darou Khoudoss	Fatou K SYLLA			Coiffure
	Marcelle M DIOUF	10-01-84 à Tivaouane	CM2	Coiffure
	Ndeye Penda DIOP	08-08-79 à Thiès	Bac	Coiffure
	Gerald G DIONE	09-01-1977 à Thiès	Bac L2	Métallique
	Bara DIOP	03-03-70 à Santhiou Wakhal	BFEM	Métallique
	Awa SENE	07-03-78 à Sébikotane	BFEM	Métallique
	Serigne Souaïbou SECK	29-05-82	BFEM	Métallique
	Mamadou DIA	14-06-1968 à Sao Mékhé II	BFEM	Mécanique
	Ndiaga NDIAYE	02-01-82 à Mérina FALL	BFEM	Mécanique
	Mbaye FAYE	20-06-68 à Ngokhothie	BFEM	Bâtiment
	Aliou SENE	29-06-78 à LamSar	BFEM	Bâtiment
	Ibrahima MBENGUE	06-01-68 à Tivaouane	CEPE	Bâtiment
	Khoredia SECK	10-06-86 à Nioro du Rip	CEPE	Bâtiment
	Sokhna Astou DIENE	06-03-83 à Bargny	BFEM	Coiffure
	Mariétou GUEYE	16-03-85 à Dakar		Coiffure
	Christine THIAW	04-07-79 à Yendane	CAP électricité	Coiffure
	Idriss HAMOUD	12-09-80 à Diaroume	Bac L2	Métallique
	Julien KAMPAL	30-07-74 à Tivaouane	BFEM	Métallique
	Médoune FALL	06-03-73 à Dagana	BFEM	Métallique
	Alioune BA	14-03-80 à Mboro	BFEM	Mécanique
	Daouda DIOP	18-09-79 à Mboro	BFEM - CAP	Mécanique
	Paul D NGOM	05-02-80 à Mbour	Bac	Mécanique
	Moustapha NDAO	17-02-84 à Mbacké	BFEM	Bâtiment
	Ibrahima MBAYE	03-10-74 à Tivaouane	Bac	Bâtiment
Guillaume MINKET	09-09-79 à Pikine	BFEM	Bâtiment	
Roger Allane THIAW	09-09-75 à Tivaouane	BFEM		

Communauté Rurale de Taïba NDIAYE	Arame NDIAYE		CEPE	Coiffure
	Amy Collé NDIAYE			Coiffure
	Ndiaga MBAYE	05-05-76 à Tivaouane	BFEM	Métallique
	Ahmadou GUEYE	01-01-82 à Taïba Mbaye	BFEM	Métallique
	Nar KARE	12-12-81 à Taïba NDIAYE	BFEM	Métallique
	Mor LO			Métallique
	Modou SAMB	18-04-847 à Taïba NDIAYE	BFEM	Mécanique
	Mbaye DIOP	01-01-76 à Mbayéne III	BAC	Bâtiment
	Fatou NDIAYE	01-05-85 à Taïba NDIAYE	CEPE	Bâtiment
Communauté Rurale de Méouane	Ngueye NDIAYE	08-08-83 à Méouane	CEPE	Coiffure
	Coumba NDIAYE	07-10-77 à Méouane	CEPE	Coiffure
	Malick DIOUSS	01-01-81 à Méouane	BFEM	Métallique
	Abdou NDIAYE	01-04-69 à Tobéne	BFEM	Métallique
	Ndiasse DIOP	10-05-77 à Méouane	BFEM	Métallique
	Ndiasse MBAYE	03-03-78 à Méouane	BFEM	Métallique
	Abdou DIOP	01-03-80 à Diokoul	BAC	Mécanique
	Cheikh THIOUNE	20-06-69 à Kithiane	BFEM	Mécanique
	Malick SOW	12-04-76	BFEM	Mécanique
	Coumba GUEYE	02-05-79 à Diourbel	BAC	Mécanique
	Djibril DIOP	13-01-80 à Mékhé village	BFEM	Bâtiment
Aliou THIAM	25-09-64 à Dayamber	BFEM	Bâtiment	

Annexe 4 : Autres tableaux

Niveau d'instruction et sexe des chefs d'entreprise

			Sexes		Total
			Masculin	Féminin	
niveau	Aucun	Effectif	14	3	17
		% dans sexe	29,8%	30,0%	29,8%
	Primaire	Effectif	23	5	28
		% dans sexe	48,9%	50,0%	49,1%
	Secondaire	Effectif	8	2	10
		% dans sexe	17,0 %	20,0%	17,5%
Supérieur	Effectif	1	0	1	
	% dans sexe	2,1%	0%	1,8%	
Total	Effectif		47	10	57
		% dans sexe	100,0%	100,0%	100,0%

Date de création des MPEA

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
1973	1	1,8	1,8	1,8
1976	1	1,8	1,8	3,5
1978	2	3,5	3,5	7,0
1982	1	1,8	1,8	8,8
1983	2	3,5	3,5	12,3
1986	1	1,8	1,8	14,0
1988	1	1,8	1,8	15,8
1989	2	3,5	3,5	19,3
1990	2	3,5	3,5	22,8
1992	1	1,8	1,8	24,6
1994	7	12,3	12,3	36,8
1995	1	1,8	1,8	38,6
1996	2	3,5	3,5	42,1
1997	1	1,8	1,8	43,9
1998	1	1,8	1,8	45,6
1999	9	15,8	15,8	61,4
2000	11	19,3	19,3	80,7
2001	3	5,3	5,3	86,0
2002	2	3,5	3,5	89,5
2003	5	8,8	8,8	98,2
2004	1	1,8	1,8	100,0
Total	57	100,0	100,0	

Situation d'inscription au registre de commerce des MPEA

	Fréquence	Pour cent
Oui	16	28,1
Non	41	71,9
Total	57	100,

Situation d'inscription au régime de sécurité sociale des MPEA

	Fréquence	Pour cent
Oui	5	8,8
Non	52	91,2
Total	57	100,0

Nombre de personnes inscrites au régime de sécurité sociale

	Fréquence	Pour cent
0	52	91,2
1	1	1,7
2	4	7
Total	57	100,0

Volume horaire de travail du personnel

	Fréquence	Pour cent
De 35 à 39h	3	,8
De 40 à 44 h	1	,3
De 45 à 49 h	74	19,6
De 50 à 59 h	65	17,2
De 60 à 69 h	109	28,9
De 70 à 79 h	111	29,4
Plus de 80 h	14	3,7
Total	377	100,0

Structure par âge des travailleurs des MPEA

	Fréquence	Pour cent
De 10 à 14 ans	30	8,0
De 15 à 19 ans	126	33,4
De 20 à 24 ans	101	26,8
De 25 à 29 ans	51	13,5
De 30 à 34 ans	23	6,1
De 35 à 39 ans	11	2,9
De 40 à 44 ans	16	4,2
De 45 à 49 ans	6	1,6
De 50 à 54 ans	10	2,7
De 55 à 59 ans	2	,5
Plus de 60 ans	1	,3
Total	377	100,0

Structure par sexe des travailleurs des MPEA

	Fréquence	Pour cent
Masculin	323	85,7
Féminin	54	14,3
Total	377	100,0

Valeur d'acquisition des équipements

	Fréquence	Pour cent
De 0 à 20000 F	40	13,4
De 20001 à 50000 F	25	8,4
De 50001 à 100000 F	22	7,4
De 1000001 à 200000	31	10,4
De 200001 à 500000	28	9,4
De 500001 à 1000000	11	3,7
De 1000001 à 2000000	9	3,0
De 2000001 à 5000000	5	1,7
Plus de 5 000 001	2	,7
Total	173	57,9
Manquante système manquant	126	42,1
Total	299	100,0

Année d'acquisition des équipements

	Fréquence	Pour cent
,00	1	,3
De 1975 à 1979	2	,7
De 1980 à 1984	6	2,0
De 1985 à 1989	5	1,7
De 1990 à 1994	12	4,0
De 1995 à 1999	33	11,0
De 2000 à 2004	114	38,1
Total	173	57,9
Manquante système manquant	126	42,1
Total	299	100,0

Mode de rémunération des travailleurs des MPEA

	Fréquence	Pour cent
Salaire fixe	9	2,4
A la pièce	90	23,9
% des recettes	56	14,9
Argent de poche	197	52,3
Total	352	93,4
Manquante système manquant	25	6,6
Total	377	100,0